



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

ma vallée accélère

nouvelles ressources • nouvelles activités

CANDIDATURE LEADER 2014 - 2020



JANVIER 2015

Première partie : Le territoire et sa stratégie leader

1 - Diagnostic du territoire	1
A - Le Périmètre Leader du PETR –Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	1
B - Populations et principales données socio-économiques du territoire	1
1- Une population qui tend à se stabiliser mais une situation démographique très contrastée selon les EPCI	1
2- Situation socio-économique du territoire	2
C - Les éléments remarquables du patrimoine du territoire	5
D - Acteurs représentatifs du territoire, mode d'organisation et partenariats existants	6
E- Bilan des actions du programme Leader 2007-2013	8
2 - La Stratégie du GAL Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	9
A - ANALYSE AFOM au regard des thèmes de la politique territoriale régionale	9
B - Descriptif des besoins prioritaires et justification de la stratégie du GAL	15

Deuxième partie : La Gouvernance

1 - Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie	18
2 - Le Comité de Programmation (CP) composition et principes	19
3 - Suivi et évaluation du dispositif	20

Troisième Partie : Le plan d'actions Leader

Quatrième Partie : La Maquette financière

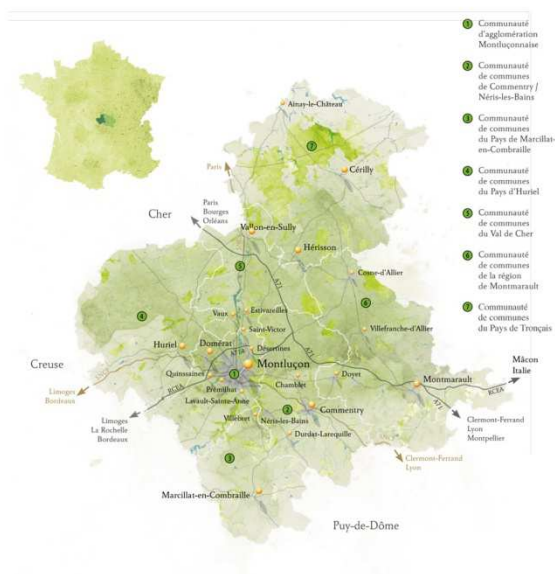
Cinquième Partie : Le pilotage et l'évaluation

1 - Ingénierie	42
2 - Suivi du dispositif stratégique et financier	42
3 - L'évaluation	43
4 - Communication et diffusion	44



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Première partie : Le territoire et sa stratégie leader



1. Diagnostic du territoire

A- Le Périmètre Leader du PETR –Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

« Entre rural et urbain, un Pays, des territoires ! »

Le périmètre du territoire Leader (annexes n° 1- 2) épouse l'intégralité du Périmètre du Pôle d'équilibre territorial (PETR) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, d'une superficie de 2209 km², il comprend 95 communes et 7 EPCI dont l'agglomération Montluçonnaise.

Situé au Nord-Ouest de la Région Auvergne, la Vallée du Cher en constitue la charpente naturelle, historique et économique. Ainsi, il s'agit d'un PETR-Pays interrégional puisqu'il comprend une commune du département du Cher et de la Région Centre.

C'est un territoire organisé en 3 sous- bassins de vie dont l'aire d'influence s'étend au-delà des limites départementales de l'Allier notamment en direction des autres bassins de vie limitrophes du Cher (St Amand de Montrond), de la Creuse (Evaux les bains- Boussac- Guéret) et du Puy de Dôme (St Eloy les mines-St Gervais d'Auvergne).

7 pôles d'appui viennent mailler ce bassin en offrant des services, commerces et équipements de proximité. Certains de ces pôles subissent directement l'influence de Montluçon (Huriel, Vallon en Sully) tandis que d'autres plus éloignés de l'Agglomération (Montmarault-Cosne d'Allier) développent une certaine autonomie vis-à-vis du cœur urbain.

Le Pays est organisé autour de son cœur urbain et de sa ville centre Montluçon qui connaît une baisse d'attractivité notamment par le départ de ses jeunes actifs au profit de sa périphérie. Ainsi son espace rural qui occupe la majeure partie du territoire se différencie en territoires ruraux de 1^{ère} couronne qui connaissent une mutation résidentielle importante (St Victor, Estivareilles, Villebret....) selon une logique d'étalement périurbain peu maîtrisé et en territoires ruraux dits de marge qui connaissent des difficultés croissantes liées à leur isolement, au vieillissement de la population et au départ des emplois et des services de proximité ainsi exposés à la dévitalisation.

B - Populations et principales données socio-économiques du territoire.

1- Une population qui tend à se stabiliser mais une situation démographique très contrastée selon les EPCI. (Sources données 2010 - Appui méthodologique à la future politique de contractualisation avec les territoires en auvergne UMR Metafort AgroParisTech – Inra – Irstea – Vetagrosup Nov. 2014 – Portrait de territoire ARDTA-INSEE 2010).

Le PETR compte 112 280 habitants (données INSEE : population municipale 2011). La densité de population moyenne, de 51,29 hab. /km² est proche de la moyenne régionale 58 hab/km². L'évolution de la population de 1999 à 2010 traduisait une déprise démographique de – 1.9%, soit -0,2% par an. Cette diminution est moins importante que sur la période de 1990 à 1999 (-0,5% par an). **Entre 2010 et 2011 elle est de - 0,03%.**

Cette baisse de population reste liée au solde naturel négatif que ne compense pas complètement le solde migratoire : il est de -3 705 habitants entre 1999 et 2011. Les communes les plus structurantes du territoire perdent des habitants (Montluçon-Commentry) ; la commune la plus peuplée est sa ville centre Montluçon qui compte 38 166 habitants et qui entre 2006 et 2011 a connu une perte de population de -0.9%.

Le solde migratoire sur la période 1999-2010 est positif : +1 496 habitants, se traduisant par l'importance des « retours au pays » dans les migrants venus d'autres régions.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est emparé de cet enjeu démographique (objectif à + 4% à 10 ans) dans le cadre de son schéma de cohérence territoriale (SCOT) à présent en phase de mise en œuvre depuis avril 2013.

Un territoire dont la population se stabilise mais globalement néanmoins marqué par une population vieillissante.

La structure de la population du Pays tend au vieillissement et traduit la prédominance des plus de 65 ans sur les moins de 20 ans par un indice de vieillissement à 113 en cela proche de celui de la région Auvergne ; entre 1999 et 2009, l'on constate une progression de + 2,4 % des personnes âgées de + 75 ans.

Cette structure de la population du pays conditionne le développement et la structuration d'une offre de services accessibles aux personnes vieillissantes. Dans cette perspective une analyse des besoins sociaux du territoire est engagée à l'échelle du Pays, articulée avec l'émergence d'un futur contrat territorial santé à l'échelle du Bassin de santé intermédiaire de Montluçon.

2- Situation socio-économique du territoire :

a) « Entre Industrie et Tertiaire, une transition amorcée dans un contexte socio-économique particulièrement vulnérable »

Le territoire rural qu'est le Pays, organisé autour de la ville centre et maillé de pôles intermédiaires présente une attractivité tant économique, que résidentielle fragilisée.

Le bassin économique se scinde en deux zones d'intervention économique ; d'un côté l'agglomération Montluçonnaise et le territoire de Commentry qui recensent trois zones urbaines sensibles (ZUS) situées sur la commune de Montluçon et deux communes en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) à Montluçon et Commentry . La quasi-totalité du reste du territoire se situe quant à elle en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Les fonctions productives industrielles persistent sur le territoire, 5% des établissements relèvent du secteur industriel, concentrés principalement sur son cœur urbain (Commentry- Agglomération Montluçonnaise); ces fonctions productives s'organisent en filières structurées s'appuyant sur des savoir-faire reconnus (électromécanique, métallurgie, transformation du caoutchouc, chimie, agro-alimentaire, logistique, bois, éco-industrie ...).

L'influence du cœur urbain en matière d'emplois s'étend sur tout le pays avec 1 emploi sur 3 occupé par un actif résidant en dehors de l'agglomération ; ainsi pôle urbain et espaces ruraux voient leur « sort » étroitement lié.

Les employés (16,3%) sont en plus grande proportion par rapport à la moyenne régionale (15,4%). 29% des actifs du territoire dépendent de l'industrie comprenant l'industrie agroalimentaire. La population active du Pays est donc composée principalement d'ouvriers (14.4%) et d'employés (16.3%) de faible niveau de qualification.

Le besoin de montée en compétences des entreprises industrielles et de services aux industries du bassin représente un enjeu de maintien de compétences clés de son activité mais aussi de son évolution ; ce besoin s'est vu révélé par la conduite en 2014 d'une mission de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées à l'échelle du pays.

L'emploi total comprenant les effectifs salariés et non-salariés sur le bassin en 2010 est de 42 052 salariés avec un taux d'activité (15 à 64 ans) de 69.6%, taux approchant de celui du département de l'Allier.

Les retraités constituent la catégorie la plus représentée au sein de la population du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Leur part est légèrement supérieure à la moyenne régionale (35,2 % contre 34% pour la région Auvergne).

La proportion d'agriculteurs, exploitants (1,8%) est inférieure à la moyenne régionale, cependant le territoire se caractérise par la prédominance de l'élevage et de son bassin allaitant, comprenant la présence d'industries agro-alimentaires dérivées de la production de la viande bovine (à Montluçon et Villefranche d'Allier).

L'organisation du territoire autour de son pôle urbain offre un potentiel de développement pour les circuits courts et les circuits alimentaires de proximité encore en devenir malgré l'initiative de producteurs locaux (vente directe, GIE Chambérat, marché de producteurs fermiers à Athanor, 2 AMAP ...). Cette agriculture est fortement ancrée dans l'histoire du pays ; elle en marque profondément son paysage bocager représentant une ressource valorisable Bois Bocage pour l'agriculture et le développement d'un tourisme paysager.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été un territoire précurseur de la préservation et valorisation économique, bio fonctionnelle, culturelle et touristique de la haie bocagère. Avec 75% de la surface du Pays, l'agriculture est l'activité dominante en matière d'occupation spatiale. La tendance auvergnate vers la diminution et l'agrandissement des exploitations agricoles est aussi confirmée pour le territoire du Pays. Quant à la filière bois, elle se voit principalement structurée sur le Nord du territoire avec la forêt de Tronçais principale ressource forestière du territoire dont la gestion et l'exploitation est assurée par l'ONF.

La proportion d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (3,2%) et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (3,9%) sont inférieures aux moyennes régionales (respectivement de 3,7%, 4,1% et 4,4%).

Le tissu économique intermédiaire du Pays (ses 7 pôles) reflète la structuration du territoire ; cependant l'offre de commerce de proximité de centre-ville et de centre- bourg souffre et l'on assiste sur certains territoires à un effritement de leur assise commerciale due à l'affaiblissement du commerce traditionnel, notamment pour les communautés de communes les plus rurales. L'évasion commerciale est faible sur le bassin montluçonnais (étude CRCI 2013). La vente à distance ne représente que 3% du montant des achats alimentaires et non alimentaires dont 50% se font par internet. Comparativement la proportion en région Auvergne est de 64%, pour 57% en Allier. Il y a pour le territoire du Pays, une marge de progression notable pour la vente par internet.

Ce mode de promotion de l'offre et de vente de proximité constituant une alternative face à l'emprise des formes de vente en grande surface. En 2014 le Pays a lancé une plateforme collective « achetezmontlucon » de promotion de l'offre de commerce, de services, de l'artisanat de proximité et des produits locaux en voie de développement à cette échelle territoriale.

Entre 2007 et 2011, le nombre de salariés sur le bassin a diminué plus fortement qu'au niveau régional (-7%, contre -3% en Auvergne) en raison des effets de la désindustrialisation ; en 5 ans les effectifs industriels ont diminué de 12. Le taux de création d'entreprises du bassin est proche de la moyenne régionale en 2012 et plus élevé dans l'agglomération Montluçonnaise. (**Source Observatoire de l'emploi Auvergne repères et analyse mars 2014**). Le taux de chômage au second trimestre 2014 est le plus élevé d'Auvergne soit 11.9% avec une légère prédominance du chômage des femmes (pour une évolution de + 0.4pt sur un an, -0.2pt pour la région auvergne). (**Source Observatoire de l'emploi Auvergne Chiffre clés du bassin d'emploi de Montluçon Oct. 2014**).

Le taux de chômage des jeunes est similaire ou approchant de la moyenne auvergnate soit 25% ; le taux de chômage des seniors des + de 50 ans de 26% est quant à lui plus élevé que la moyenne auvergnate 23%. 48% des demandeurs d'emploi sont de niveau 5 (CAP-BEP), taux supérieur à la moyenne régionale.

Autre indicateur de la fragilité du contexte socio- économique du territoire celui du revenu net moyen déclaré par ménage en 2010 qui est inférieur à la moyenne régionale : 19 686 € pour le Pays, et 21 018€ moyenne régionale. L'indice de pauvreté est inférieur d'environ 1000 euros à la moyenne obtenue sur l'ensemble des EPCI d'Auvergne.

b) Mobilité – transport : « Un territoire irrigué et desservi par des infrastructures routières performantes, une offre ferroviaire faible et disqualifiée ; une mobilité infra territoriale à développer »

Le territoire du Pays bénéficie d'un réseau routier stratégique grâce à l'autoroute A71 reliant l'Europe du Nord à l'Europe du Sud et de la Route Centre Europe Atlantique(RCEA) qui constitue l'une des grandes liaisons transversales reliant l'Europe centrale à la façade Atlantique. Sa desserte ferroviaire est inadaptée et contribue à l'isolement du Pays n'offrant pas une alternative concurrentielle et attractive à la voiture individuelle.

Autre constat du SCOT, celui d'un réseau de transports en commun peu efficace (1,8% des trajets quotidiens dans le pays contre 4.2% en Auvergne), hormis au sein de l'agglomération. Ainsi les déplacements sont de plus en plus dépendants de la voiture individuelle avec des conséquences économiques, sociales et environnementales prégnantes pour les habitants les plus fragilisés et éloignés des fonctions de centralités et du pôle urbain.

c) Une offre de services plutôt bien maillée sur le territoire, un tissu économique intermédiaire aux équilibres fragiles.

Le Pays présente un maillage remarquable du territoire en 7 pôles intermédiaires. Le vieillissement de la population, l'évasion des jeunes qualifiés, l'inadaptation de l'offre de logement etc., impactent l'économie de proximité et sa viabilité.

Le vieillissement de la population se répercute sur le parc de logement avec un taux de vacance élevé de 13,3% en 2014 particulièrement sur Montluçon et Commentry ; ce parc s'avère inadapté aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées. Le SCOT se donne pour objectif la réduction de moitié de la vacance sur le territoire du pays et pour se faire il devra se doter d'outils spécifiques d'observation, de maîtrise du foncier, de requalification (dont rénovation énergétique) de l'habitat en accompagnement des démarches territoriales des EPCI (OPAH, PNRU 2 ...).

Les deux générations de contractualisation CG/ CR Auvergne + ont permis une mise à niveau de l'offre de services, ainsi le territoire est doté de plusieurs établissements de santé et de structures d'accueil médicosociales (Hôpitaux d'Ainay le Château et de Montluçon, clinique St François, MARPA et EHPAD, maisons de retraite privées), un CLIC et 6 centres sociaux confrontés à des mutations structurelles (organisationnelles, technologiques, de leurs modes de financement).

En recherche des complémentarités fonctionnelles entre pôles , une nouvelle économie de services en confortation du développement des pôles intermédiaires est à accompagner voire initier pour la prise en compte des besoins des populations isolées et fragilisées, des familles , des actifs ,et des jeunes ménages. Les usages numériques pouvant contribuer à l'amélioration des services, voire à l'implantation de nouvelles activités tertiaires.

Les temps d'accès aux divers services pour la population du Pays hormis sur ces marges rurales sont inférieurs ou équivalents à la moyenne régionale ; cependant de nouvelles organisations (maillage-regroupements...) de services sont nécessaires pour leur maintien /développement tant en milieu urbain que rural.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher développe une offre de formation performante post-bac pour l'ensemble du bassin et au-delà. L'on compte : le CFAI, l'IFAG, Institut de soin infirmiers, l'IUT d'Allier, les lycées Paul Constans, Einstein, le lycée agricole de Durdar Larequille, le lycée Mme de Staël, l'AFPA, l'école de gendarmerie.

Ces établissements et filières de formation sont dotés de plateaux techniques pour plusieurs d'entre eux potentiellement supports de R&D, d'expérimentations, de Fab'Labs au profit du territoire et de son tissu économique.

d) Téléphonie mobile et couverture numérique un déploiement inégalitaire.

Le taux de couverture numérique varie entre 45 % et 80% selon les EPCI du Pays même si des alternatives techniques et leur accessibilité sont à développer. Ce décalage s'avère fortement limitant pour les territoires ruraux tant pour le développement de l'e-service que pour l'e-tourisme ; d'autant que bon nombre de communes rurales ne bénéficient pas d'une couverture téléphonie mobile satisfaisante (zone grise) permettant les usages et applicatifs de l'internet mobile.

C - Les éléments remarquables du patrimoine du territoire : Une trame verte et bleue véritable produit d'appel.

Le Pays « entièrement » structuré par le Cher et sa vallée qui en constitue l'armature territoriale, est recouvert d'un réseau et d'une multitude d'étangs qui ont permis l'essor industriel du pays. Le canal de Berry constitue un élément majeur du patrimoine culturel et économique de la Vallée, à présent aménagé en voie verte de Montluçon à Vallon en Sully interconnectée vélo route (en amont-transversalité et aval) sur l'axe de la Vallée du Cher.

La mémoire de ce patrimoine économique fait l'objet d'une valorisation au Musée du Canal de Berry à Aude, mais aussi en d'autres endroits du territoire dont l'importante collection de machines industrielles du CRAIUM de Montluçon, et à Doyet avec un projet de centre culturel Art et Industrie.

Autres éléments majeurs du patrimoine du territoire :

La présence du bocage (Bocage de la Basse Combraille du 12^{ème} siècle au sud et Bocage Bourbonnais du 18^{ème} siècle) qui façonne le paysage et préserve la qualité prairiale et les continuités écologiques sur le territoire. (cf. carte DREAL auvergne annexe n° 3). Un observatoire lui est à présent dédié à la Maison de la Combraille à Marcillat en Combraille.

La forêt de Tronçais est un autre héritage de l'exploitation et économie du bois depuis Colbert ; d'une superficie de 14 000 ha, elle constitue la plus belle chênaie d'Europe par son mode régénération et la qualité de son bois de chêne pour la merranderie et pour le vieillissement des vins et alcools issus de productions de divers continents. Le site des forges de Tronçais à St Bonnet de Tronçais au cœur de la forêt en constitue un vestige du patrimoine économique du pays alimenté par son réseau d'étangs connecté au canal de Berry.

La Vallée de Chambonchard et les Gorges du Haut Cher en aval et aux portes de Montluçon (Lavault Ste Anne) présente un relief de gorges favorables à la préservation d'une biodiversité importante mais aussi à la pratique d'activités de découverte sport-nature à l'exemple de la via ferrata de Lignerolles. Le Conseil général de l'Allier et la Communauté de Communes de Marcillat en Combraille ont élaboré un projet de valorisation de la Vallée.

Un potentiel « Culture –Art de vivre » qui se base sur les villages/ cœur de ville remarquables du territoire et le spectacle vivant : les villages médiévaux (Ainay le château, Huriel, Hérisson, la cité médiévale de Montluçon avec son Musée des musiques populaires), et le patrimoine thermal (Néris les bains).

Plus globalement la qualité naturelle du territoire se traduit par une biodiversité importante (6 zones classées en site d'Intérêt communautaire par le réseau NATURA 2000 et la présence de ZNIEFF de type 1 (forêts dont la forêt de Tronçais) et de type 2 (étangs, forêts, prairies humides) et par son paysage favorables aux mobilités douces pour le développement d'un tourisme durable à qualifier et promouvoir.

L'enjeu du développement touristique pour le pays réside davantage dans la qualification de son offre que sur la quantité. Le niveau de touristicité du pays est inférieur à la moyenne régionale, le territoire n'est pas identifié comme un territoire touristique ; peu d'offres labellisées (33), la moyenne auvergnate étant de 105. Il s'agit d'accompagner la montée en gamme de l'offre à partir d'un positionnement affirmé. La qualité culturelle du territoire outre ses éléments patrimoniaux et son composant «patrimoine économique» à préserver nécessitent des produits et actions de médiation culturelle à développer. Elle converge vers un positionnement touristique marqué «itinérance douce» et «Culture-Art de vivre».

La qualité et professionnalisme reconnus de l'offre culturelle sur le territoire du Pays est inégalée en Région Auvergne et constitue une caractéristique forte du territoire avec la présence de nombreuses compagnies professionnelles (dont le CDN le Fracas à Montluçon, Le CUBE et la Compagnie de la Belle Meunière à Hérisson, la Volga à Marcillat en Combraille, Entract' à Commentry etc.), et de résidences d'artistes de plasticiens.

Cette offre s'avère néanmoins peu visible aux habitants du territoire et impacte insuffisamment l'attractivité du territoire pour de nouveaux arrivants, entrepreneurs culturels, étudiants et touristes.

D - Acteurs représentatifs du territoire, mode d'organisation et partenariats existants.

Le Pays, une tradition de coopération entre territoires : 1^{er} Pays Loi Voynet constitué en Auvergne en 2003, en cela précédé par un syndicat intercommunal pour le développement économique et la promotion touristique de la Vallée du Cher (SIVAL créée en 1989), l'existence du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a d'abord reposé sur la volonté des élus du territoire de sensibilité et appartenance politiques différentes de réfléchir ensemble et de porter des projets à cette échelle territoriale de bassin de vie. Cette volonté a traversé plus de deux décennies et se voit réaffirmer par la décision des élus du territoire de la transformation du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en Pôle d'équilibre territorial et rural le 28 novembre 2014 par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Allier.

Ainsi le Pays syndicat mixte fermé à présent PETR se voit renforcé en tant qu'espace de coopération, de réflexion prospective, son SCOT en témoigne. Le PETR offre à présent un cadre possible aux futures évolutions de l'intercommunalité.

Une capacité à réunir, structurer le partenariat local :

Dès 2003, conformément à la loi Voynet, le Pays s'est doté d'un Conseil de développement(Codev) qui a été reconfiguré en 2012 comprenant plusieurs collèges représentatifs des ressources de la société civile; le CODEV doté d'un nouveau Président depuis mai 2014 antérieurement chef d'entreprise , voit son rôle renforcé dans le cadre du PETR .Le CODEV est actif au sein du pays et a initié plusieurs réflexions (e-commerce ; observatoire de l'offre et de la demande ; Montluçon Ville Etudiante, l'accessibilité ferroviaire).Le Codev a créé en juin 2014 une commission Jeunesse qui souhaite s'engager dans la mise en œuvre du programme Leader nouvelle génération en participant aux travaux du GAL et à la diffusion de l'information auprès des populations au moyen de méthodes d'animation participative.

En lien avec l'équipe technique du PETR-Pays il participera à l'élaboration d'un Plan d'actions Jeunesse à échéance de début 2016.

[La création d'une conférence/conseil des maires](#) des 95 communes du PETR/Pays (*obligation de la loi MAPAM du 27 janvier 2014*) est intervenue avant sa reconnaissance le 7 juillet 2014. Par son action Leader 2007-2013, le Pays en lien avec les agents de développement des EPCI est devenu au fil du temps un espace « conseil d'orientation et d'assistance technique » pour les communes, les associations locales et les porteurs de projets alors orientées par leurs élus.

Le Pays, est également [la plateforme d'appui du Comité de bassin d'emploi et d'activités\(CBE\)](#) qui en épouse complètement le périmètre. Le CBE a été créé en 2006, il réunit les partenaires sociaux et les organisations représentatives des entreprises locales, les acteurs de la formation et de l'emploi, l'Etat et les collectivités partenaires (Conseil général –Conseil régional) ; le Pays en assure l'animation et le fonctionnement depuis sa création. Le CBE conduit actuellement une mission de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée dont la première phase d'étude débouche sur un plan d'actions à 3 ans.

Le Pays est [gestionnaire du Site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher, il assure l'animation de son COPIL](#) depuis 2009 et prévoit en 2015 d'internaliser par le recrutement d'un technicien environnement la mise en œuvre de son DOCOB.

L'animation du Pays /PETR s'appuie sur [le réseau technique des agents de développement et directeurs du Pays](#) qui se réunit tous les 2 mois. Le Pays développe [un nouvel outil d'animation et d'émergence de projets qu'est le laboratoire des usages numériques](#) relayé par le site **vallee2.0** (cf. annexe n°4).

En 2006, le pays doté de la compétence de promotion touristique a délégué à [l'Agence Locale de Tourisme](#), la mission de promotion et de développement touristique; le Pays a confié à l'ALT en 2013 la conduite d'une formation-Action(en lien avec l'ARDTA) pluri-acteurs en vue de la valorisation « Voie-verte-Vélo Route » de la Vallée du Cher et Canal de Berry ;

[Les 6 Centres sociaux du pays](#) sont des acteurs avec lesquels le Pays entretient un dialogue continu et assidu en les réunissant notamment dans le cadre de la mission d'analyse, d'observation des besoins sociaux et de préfiguration d'un schéma d'accessibilité des services du territoire ; mission engagée depuis 2014 et qui réunit [un groupe d'expert constitué](#).

[La conférence du logement](#) qui réunit les acteurs publics et privés de l'habitat dont agences immobilières et associations des propriétaires privés et qui travaille à l'élaboration d'un outil de veille de la vacance (observatoire de l'offre et de la demande).

Mais aussi, le territoire comprend [un réseau associatif dense et hétérogène](#) (hors délégataire ou mandataire de services des collectivités locales) ; principalement concentré sur le pôle urbain. Le programme leader 2007-2013 a permis de prendre le pouls de la vitalité de ce monde associatif majoritairement atomisé. Peu de coopérations entre acteurs associatifs sont constatées. Il est également confronté au renouvellement générationnel de ses dirigeants. Emergent à présent l'expression de volontés d'échanges inter associatifs voire d'espaces « citoyens- d'éducation populaire – d'émergence d'idées/projets » perceptibles au travers des échanges avec les élus locaux et les associations locales rencontrées.

E- Bilan des actions du programme Leader 2007-2013

La programmation Leader 2007-2013, est en voie d'achèvement, sa stratégie de développement axée sur la qualité territoriale a accompagné (au 30/12/2014) 156 projets pour une dotation de 1 851 324 euros.

Le programme a contribué à l'accompagnement des projets de territoires de manière significative notamment en recherchant les phasages et articulations avec les contrats territoriaux.

Les projets à maîtrise d'ouvrage privée majoritairement associative sont intervenus en consolidation des projets de territoires. Les projets de TPE du monde rural ayant été limités par les difficultés de mobilisation de contreparties publiques pour permettre d'appeler du financement Leader.

Ainsi, le GAL Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a bénéficié de deux enveloppes complémentaires et successives de crédits Leader au regard de la programmation et de la consommation de son enveloppe initiale qui était de 1 500 000 euros.

Le programme a de manière certaine, contribué à l'amélioration et au maillage de l'offre de services en direction de l'enfance et de la petite enfance sur cette programmation, ainsi qu'à l'émergence de différentes stratégies de développement à l'échelle des intercommunalités et du Pays qui passeront à une phase d'élaboration et de mise en œuvre pour cette nouvelle période de programmation d'élaboration (schéma de développement touristique – Projet culturel de territoire – Schéma de santé – Schéma d'accessibilité des services ...). Il a donc joué un rôle fortement structurant en agissant en renforcement de la cohésion territoriale à l'échelle du Pays et en s'ouvrant plus fortement au partenariat privé. Son évolution en PETR le 28 novembre 2014 en est pour une grande part la traduction. Ce territoire qui avait peu d'antériorité de conduite de stratégie de développement opérationnelle ainsi que des programmes européens, est à présent fortement sensibilisé et en appétit de poursuivre cette dynamique.

L'expérimentation dans le cadre de Leader 2007-2013 n'a pas été absente ainsi avec l'appui du Contrat régional Nature et paysage, a pu être conduit un programme d'actions d'envergure territoriale de préservation et valorisation du bocage permettant de mobiliser de multiples acteurs du paysage (élus, habitants , agriculteurs , jeunes , artistes et territoires voisins).

Conformément au choix du Pays, la coopération transnationale est intervenue en renforcement de la stratégie locale de développement par des actions concrètes de communication interne et externe de Valorisation conjointe du patrimoine fluvial ; le « Canal de Berry » pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et Pocklington Canal pour le GAL East Riding de la région du Yorkshire en Angleterre.

Le renouvellement et transfert d'un produit de découverte touristique « L'Aventure jeux » résulte d'un partenariat de coopération avec le GAL Tinutul Posadelor en Roumaine et a représenté un investissement important des deux territoires partenaires pour produire de part et d'autre un nouveau produit touristique de découverte des villages et cœurs de ville remarquables.

Le programme et ses porteurs de projets : La majorité des acteurs se sont sentis intégrés dans le programme, avec un besoin d'amélioration de l'information et de cette implication pour les acteurs privés.

2- La Stratégie du GAL Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

« Nouvelles ressources, Nouvelles activités »

Ma Vallée accélère ! Innovation sociale et environnementale

*Pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique
Du PETR- Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher*

A - ANALYSE AFOM au regard des thèmes de la politique territoriale régionale.

Auvergne Nouveau monde : Attractivité résidentielle et touristique

Atouts	Faiblesses
La Vallée du Cher, trame verte et bleue produit d'appel pour l'itinérance douce, et un potentiel « Villages remarquables - Culture-Arts de vivre ». La Forêt de Tronçais, plus belle chênaie d'Europe Présence d'équipements culturels structurants et récents (Musée du Canal de Berry, Maison de la Combraille, Mupop). Un patrimoine naturel et culturel de qualité et diversifié en jalonnement des itinéraires. Présence et foisonnement d'acteurs culturels fortement professionnalisés et reconnus (Spectacles vivants- Arts plastiques).	Absence de positionnement touristique affirmé – Voie verte non aménagée. Manque de qualification des hébergements touristiques dont hôtellerie de plein air. Absence de prestations d'animation /découverte structurées. Déficit de structuration de l'offre et de mise en réseau des acteurs culturels et touristiques. Dégradation d'éléments patrimoniaux. Manque de visibilité interne et externe de l'offre culturelle. Absence de médiations culturelles.
Opportunités	Menaces
Dynamiques locales à accompagner : projets des territoires (Chambonchard, Huriel, Tronçais, Audes, Nérès les bains, Hérisson, Ainay le Château...) L'économie sociale et solidaire, levier de détection de nouveaux talents et de l'entrepreneuriat culturel. Demande des acteurs culturels d'une coordination culturelle. Les applications et usages numériques en appui –développement-qualification-démocratisation de l'offre culturelle et touristique. L'Agence locale du tourisme, outil de gouvernance pour fédérer, animer le réseau d'acteurs.	Disqualification –obsolescence des hébergements touristiques du territoire (principalement offres privées). Affaiblissement de l'économie touristique. Affaiblissement des structures et acteurs culturels dont capacités de création. Affaiblissement du lien social et des fonctions d'éducation populaire Relégation du potentiel de développement par les usages numérique

Auvergne Nouveau monde : Qualité de l'environnement et du cadre de vie

Atouts	Faiblesses
Le Bocage une ressource paysagère pour le tourisme, l'économie locale et la biodiversité. La Vallée du Cher et les milieux humides , principaux apports de la ressource en eau pour le territoire (habitants-économie) et vecteurs de son attractivité touristique. La Maison de la Combraille un outil d'observation participative du paysage bocager. La présence de plateaux techniques (Lycée agricole Durdar et IUT Montluçon) possibles supports d'expérimentation et d'actions démonstratives. La mise en compatibilité 2015 du SCOT avec la Loi ALUR (définition des espaces de densification pour les PLU et trame verte et bleue).	Agrandissement des exploitations et des parcelles agricoles. Pratiques d'entretien inadaptées pour la régénération du maillage bocager. Artificialisation des espaces et des sols en extension urbaine. Image de nature ordinaire (banalisée), acculturation. Irrégularité de la ressource en eau. Taux de vacance élevé, inadaptation de l'offre de logements aux besoins des habitants. Peu de références et de savoir-faire artisanaux en matière de rénovation énergétique de l'habitat et d'écoconstruction. Déficit d'animation climat-énergie
Opportunités	Menaces
La valorisation Bois énergie de la ressource bocagère auprès de la profession agricole; et structuration de micro-filières par les outils de l'économie sociale et solidaire. La sensibilisation aux pratiques agro- écologiques (autonomisation alimentaire des exploitations agricoles dont élevage allaitant). Les applications et usages numériques pour la vulgarisation et accès à la connaissance technique et scientifique. La valorisation culturelle du Paysage par la création artistique. Le Chantier Ecole supports de communication des bonnes pratiques auprès des habitants et propriétaires privés (éco matériaux- rénovation énergétique)	Appauvrissement de la ressource en eau Rupture, mitage des continuités écologiques-impact sur la séquestration carbone (Enjeu PAEC Allier). Accroissement de la dépendance des exploitations agricoles aux marchés de l'alimentation du bétail. Perte d'identité territoriale et du sentiment d'appartenance. Diminution de l'attractivité résidentielle et touristique pour les territoires ruraux. Accroissement de la précarité énergétique

Auvergne Terre d'accueil et du vivre ensemble : Services aux populations : santé, vie sociale, accessibilité

Atouts	Faiblesses
Bonne structuration en pôles de services (dont relais associatifs). Temps moyen d'accessibilité aux services plus court que la moyenne régionale. Un réseau actif de centres sociaux sur le territoire et un CLIC pôle gérontologique à Montluçon. Un schéma d'accessibilité des services et un contrat territorial santé et médico-social en cours d'élaboration à l'échelle du Pays. Des plateaux techniques (AFPA, hôpitaux, IUT etc. ...) supports d'expérimentation et de R&D dans le champ des sciences sociales et des systèmes d'information.	Vieillessement de la population –évasion des jeunes qualifiés et/ou actifs. Taux de chômage le + élevé des bassins d'emploi Auvergnats. Faible qualification des personnels des services à la population – Vieillessement des assistantes maternelles. Manque de visibilité de l'offre de services (multiplicité-concurrence entre acteurs- cloisonnement des dispositifs.) Image dévalorisée des métiers des services à la personne. Fragilisation - atomisation, vieillissement du tissu associatif. Désertification médicale avec de fortes disparités territoriales. Déficits d'équipements et d'actions jeunesse structurées.
Opportunités	Menaces
Les usages numériques dont numériques mobiles pour l'amélioration, le maillage, la qualification des services, pour l'accès à la connaissance et une meilleure gestion de la relation citoyen. Le capital humain senior pour favoriser les échanges intergénérationnels et la transmission de savoirs faire et être. Les nouvelles initiatives citoyennes d'émergence d'idées /projets : « tiers lieux sociaux ». L'économie sociale et solidaire levier de nouveaux modèles économiques et d'organisation des services ; émergence de nouveaux métiers de médiateurs sociaux et numériques. Le lien rural-urbain pour le maintien- d'une offre et couverture des services pour l'ensemble du territoire.	Fracture sociale et territoriale (relégation des territoires de marges rurales.) Poursuite de l'évasion des jeunes qualifiés et/ou actifs. Renforcement de l'image vieillissante du territoire. Difficultés de renouvellement générationnel des professionnels de santé, Inadaptation- disparition de services à la population (Enfance-Petite enfance, personnes âgées et fragilisées).

L'Auvergne Nouveau modèle économique au service de l'homme et du territoire : Economie, agriculture, emploi, enseignement, formation

Atouts	Faiblesses
Elevage et productions de qualité. Emergence de nouvelles organisations de services (multi activités). Desserte numérique de pôles structurants de services. Territoire engagé dans le développement de nouveaux outils de l'e-commerce, l'e-service. Présence de savoir-faire industriels emblématiques et de filières de formation structurées	Manque de structuration de filières circuits courts. Déficit d'animation et de mise en réseau des services présentsiels Difficultés de pérennisation des emplois et des activités. Absence d'outils d'émergence de projets collectifs. Manque de visibilité de la notoriété des savoir-faire du bassin
Opportunités	Menaces
Lien rural/urbain pour le développement de circuits courts et circuits alimentaires de proximité. Economie sociale et solidaire pour l'émergence de tiers lieux professionnels et d'espaces collaboratifs. Le lien rural/urbain pour la valorisation et relais de transmission des savoirs faire emblématiques du bassin. Un potentiel « Etudiants » sur le territoire	Affaiblissement-dévitalisation de l'économie de proximité. Evasion des salariés qualifiés

Auvergne Nouveau monde : Coopération interterritoriale et transnationale

Atouts	Faiblesses
Existence de liens historiques entre le territoire du Pays et le Sud du Portugal et une expérience confirmée de la coopération Leader (UK-Roumanie). La Vallée du Cher et le Canal de Berry, trait d'union interterritorial Allier-Cher- Creuse	Manque de culture territoriale de la coopération.
Opportunités	Menaces
Alliance des diversités territoriales pour générer des transactions interterritoriales et transnationales. Les usages numériques facilitateurs d'échanges, de communications transnationales 2015, année européenne du patrimoine industriel	Développement autocentré et peu générateur de flux entre territoires.

Une mobilité plus durable, plus performante, plus accessible : Mobilité –transport

Atouts	Faiblesses
Temps moyen d'accessibilité aux services inférieur à la moyenne régionale.	Faiblesse de l'offre de transport collectif Revenu moyen des ménages inférieur à la moyenne régionale.
Opportunités	Menaces
Lien/rural urbain pour le développement d'une nouvelle offre de mobilité (autopartage-covoiturage- transports et déplacements solidaires). Les applications numériques (outils d'annonces numériques etc. ...) pour la diffusion et organisation des mobilités.	Isolement des populations fragilisées. Augmentation de la part du coût des déplacements dans le revenu des ménages

B - Descriptif des besoins prioritaires et justification de la stratégie du GAL.

L'économie du territoire est en recomposition, engagée dans un processus de modernisation et de diversification, néanmoins il existe des inégalités dans le rythme d'adaptation et de relance d'activités économiques.

Aussi, dans cette période de transition, **les problématiques sociales et d'intégration y compris pour les les nouveaux arrivants deviennent saillantes pour l'ensemble du territoire.** Cela nécessite une modernisation des services de proximité visant à conforter la cohésion sociale et l'expression de nouvelles sociabilités. Face à ces mutations démographiques importantes pour le territoire tant en volume que dans sa composition, il s'agit d'adapter l'offre de services et leur accès en termes d'information, de diversité, de densité et de répartition géographique en optimisant le potentiel du lien « rural- urbain » et des nouveaux usages numériques ; ce contexte territorial traduit dans le SCOT du Pays, impose d'ouvrir à de nouvelles voies de diversification l'économie rurale du territoire en dynamisant les potentialités de création d'activités économiques à plus forte valeur ajoutée : circuits courts – TIC- nouvelles organisations et nouvelles économies de services.

Le territoire présente un potentiel de développement suffisant pour faire de l'attractivité résidentielle une clé de son développement futur et permettre au moyen de la rénovation de son tourisme, la diffusion d'une image redressée et valorisée à laquelle les usages numériques peuvent contribuer fortement.

Les collectivités locales (Région-Département-EPCI) ont investi dans un équipement voie verte et ont développé les itinéraires « vélo-route » de la Vallée de Montluçon et du Cher, il revient au territoire et à ses acteurs d'en effectuer **leur mise en tourisme durable** en réponse aux demandes des clientèles pour des produits d'itinérance douce et de bien-être. Cette offre touristique, doit ainsi **prioritairement monter en gamme et opérer ce saut qualitatif** pour gagner en structuration, visibilité et attractivité. Cela se traduit en besoin de requalification des hébergements existants mais également de qualification de l'offre globale itinérance douce- bien être au travers de la mise en valeur des itinéraires , des équipements touristiques territoriaux , d'éléments patrimoniaux majeurs, à compléter par une offre d'activités de découverte et de pratiques loisirs/sport/nature.

La proposition culturelle du territoire à dominante privée (spectacles vivants et arts plastiques) est fortement marquée par sa qualité et diversité. Cependant elle s'offre insuffisamment à ses habitants par manque de visibilité et ne s'articule que très peu avec son offre touristique ; les acteurs culturels ne sont pas parties prenantes des projets de territoire et développent peu d'échanges-partenariats entre acteurs culturels. **Il y a là besoin de rétablir le lien entre acteurs culturels et le territoire en favorisant leur structuration selon une logique de pôles identitaires géographiques et de synergies entre filières culturelles.**

Si la légitimité du positionnement touristique « Itinérance douce - Patrimoine- Bien-être » du Pays est avérée, elle peut être menacée par l'absence de gestion maîtrisée de son maillage bocager et de sa ressource en eau qui en sont les composantes premières. **La sensibilisation aux intérêts agro écologiques et à la bio fonctionnalité de cette trame verte et bleue auprès des habitants, jeunes publics, élus et de la profession agricole constitue l'amorce de la nécessaire prise en compte de cet enjeu d'attractivité touristique et résidentielle en démontrant la valeur économique ajoutée générée par des pratiques plus durables .**

L'habitat concourt également à la qualité du cadre de vie et aux conditions de vie sur le territoire, à l'image de sa population il est vieillissant sur le territoire et génère de la vacance du fait de son inadaptation ; en prenant pour support des opérations « témoins et participatives » **produire et diffuser des références nouvelles accessibles aux populations et à l'artisanat local en matière d'écoconstruction et de rénovation énergétique (techniques et matériaux) concourt concrètement au redressement de l'image du territoire en répondant aux besoins des habitants .**

Ainsi, 4 enjeux LEADER sont posés :

- 1^{er} enjeu : Développer un tourisme durable de nature, de patrimoine et de bien-être.
- 2^{ème} enjeu : Réussir l'intégration des populations (habitants et nouveaux arrivants).
- 3^{ème} enjeu : Refonder le lien entre activité humaine et l'environnement local.
- 4^{ème} enjeu : Dynamiser les potentialités de création d'activités nouvelles et d'emploi à forte valeur ajoutée.

La stratégie Leader du Pays

En conséquence, les décideurs et acteurs du territoire ont défini une stratégie Leader qui affiche son volontarisme pour fédérer, renforcer plus encore le lien organique entre son pôle urbain et les territoires ruraux, et ce, en faisant le choix d'accompagner et de soutenir les démarches de progrès en matière de développement du tourisme et des services à la population, mais aussi les initiatives citoyennes.

« Ma Vallée accélère ! Nouvelles ressources - Nouvelles activités »
*pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique
du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher*

Selon trois axes par rapport aux priorités de développement utilisant le levier des nouvelles valorisations des ressources et des savoir-faire locaux :

1^{er} Axe : Requalifier l'offre touristique de la Vallée du Cher et coopérer pour mettre en valeur son patrimoine

La Vallée du Cher entre villes, bocages et forêts, constitue une ressource identitaire à partager en développant un tourisme d'itinérance douce et de patrimoine à revaloriser.

2^{ème} Axe : Moderniser les services et innover pour stimuler l'initiative locale

Il s'agit d'accompagner et déployer une économie de services durables et de mobiliser l'énergie du territoire et des habitants pour l'émergence de nouveaux services et de nouvelles sociabilités.

3^{ème} Axe : Animer et promouvoir le territoire comme territoire d'innovation et du bien vivre

L'ambition est de conduire une animation collaborative au service de la gouvernance locale et de s'ouvrir à la coopération numérique entre territoires.

Une stratégie de développement Leader « Nouvelles ressources, Nouvelles activités » en cohérence et complémentarité avec le PDUI de l'Agglomération Montluçonnaise « Mieux vivre la Ville ». (cf. annexe N°5)

La stratégie Leader du Pays et celle développée par le PDUI de l'Agglomération interviennent en s'emboîtant de manière complémentaire. **Ce projet trait d'union rural/urbain avec le programme Leader**, développe deux thématiques sur les 4 du PDUI recouvrant fortement l'axe 1 du programme Leader. En effet sous la thématique « Attractivité, valorisation du patrimoine et développement urbain durable », l'on retrouve des projets de reconquête des Berges du Cher (sociale, urbaine, paysagère etc.), la poursuite de la valorisation du cœur médiéval (tourisme culturel). L'autre thématique transition énergétique « Montluçon maîtrise son empreinte énergétique » et les actions de sensibilisation autour des économies d'énergie et de l'amélioration de l'habitat viennent s'inscrire en confortation des actions envisagées dans le cadre de Leader à destination du reste du territoire hors unité urbaine (cf. liste des communes de l'unité urbaine annexe N°2).

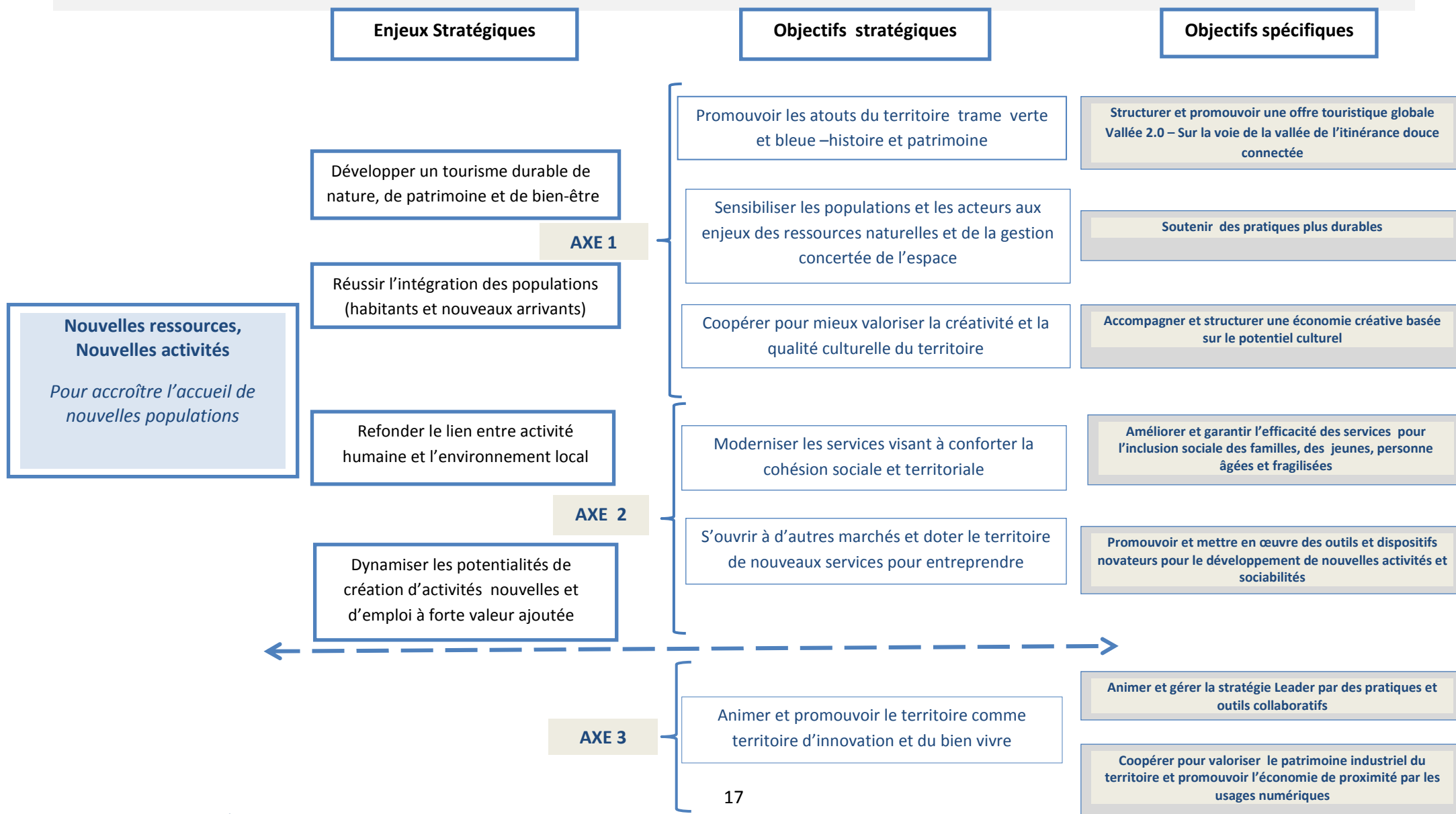
Le PDUI comprend un programme d'investissements et de rénovation urbaine conséquents et pluriannuels concourant fortement à la cohérence globale des programmes respectifs (PDUI et Leader) sans pour autant se chevaucher en terme de nature de dépenses et de volume d'investissements.

Les programmes d'investissement prévus au titre du PDUI seront menés en lien avec le nouveau périmètre des quartiers prioritaires relevant de la politique de la Ville ; ainsi la stratégie Leader (Axe 2) pourrait intervenir en complémentarité en faveur d'actions à vocation sociale et éducative (hors temps scolaire, notamment en direction des jeunes déscolarisés) visant à renforcer le lien social et le mieux vivre ensemble.

Le Pays est associé au comité de pilotage de l'étude menée par l'Agglomération Montluçonnaise pour l'élaboration de son PDUI.

Une stratégie Leader déclinée en objectifs stratégiques et spécifiques pour un plan d'actions de valorisation de nouvelles ressources et d'émergence de nouvelles activités.

Ma Vallée accélère !



Deuxième partie : La Gouvernance



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

1 - Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie.

Une consultation large, méthodique et anticipée - Depuis le début de l'année 2014, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a mis en œuvre une démarche consultative très large, auprès d'un grand nombre d'acteurs. Elle présente la caractéristique d'une consultation intégrée à celle entreprise plus globalement par le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher dans le cadre de son évolution en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Plusieurs types de consultations (cf. Liste Annexe N°6) mobilisant chacune un outil plus spécifique ont eu lieu:

o Consultation des instances du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher : Les EPCI du territoire ,le Conseil de développement , le Conseil des Maires ,réunions individuelles et collectives avec les agents de développements et/ou directeurs des EPCI du Pays.

Les outils mobilisés : des réunions d'échanges à l'échelle du territoire global de Pays, des réunions à l'échelle de chacun des 7 EPCI qui composent le territoire de Pays,3 réunions territoriales regroupant chacune plusieurs EPCI ; un questionnaire diffusé auprès des 95 communes et des 7 EPCI du Pays.

o Consultation des porteurs de projet(s) publics et privés, qui ont bénéficié d'une aide Leader au titre du programme 2007-2013 sur les thématiques suivantes : tourisme/culture, services à la population, services marchands/non-marchands.

Les outils mobilisés: 2 réunions thématiques ouvertes aux porteurs de projet(s) et contributions écrites.

o Consultation de personnes/structures qualifiées: Acteurs institutionnels et consulaires (Collectivités partenaires –Chambres consulaires –ARS-CAF etc.) ; Les structures d'appui : Agence locale de tourisme, CPIE, CEN Allier, Mission Haie etc....

Les professionnels et représentants de différents secteurs d'activités : tourisme, agriculture, artisanat, commerce, associations d'éducation populaire, Fédération des centres sociaux, délégations régionale et départementale de la Poste, Fédérations de randonnées pédestre, cyclo et cyclotourisme etc.

Les outils mobilisés: contributions écrites ; rencontres individuelles et réunions collectives.

o **Le Discut'Café, « un nouvel outil test pour consulter autrement »** : Le Pays de Montluçon a initié une démarche innovante qui devait donner l'envie et les moyens aux citoyens de partager leur actualité et les sujets qui les concernent directement.

Plus qu'une information, une réelle consultation / communication avec le territoire et ses acteurs :

Chacune de ces consultations a été menée avec un temps dédié à la présentation des nouvelles règles régissant le futur programme Leader 2014-2020 au fur et à mesure de leur diffusion par la nouvelle autorité de gestion et fait l'objet de restitution pour avis , observations en direction de chaque Conseil Communautaire afin de présenter les premières pistes de définition de la future stratégie Leader 2014-2020. Une présentation a également été faite auprès du Conseil de Développement, de la Commission jeunesse et du GAL.

Une communication en direction de la population

La conduite d'actions de communication au plus près des habitants a été souhaitée par les élus du Pays.

Le « Discut'Café » en est l'outil et a été pensé pour permettre de réunir des habitants et ainsi recueillir leur expression ainsi que celle d'internautes via une connexion simultanée avec les réseaux sociaux.

Un premier « Discut'Café » s'est tenu le 30 novembre 2014 au Théâtre Le Bastringue à Cosne-d'Allier. Ce dernier avait pour thématique « Et si j'habitais à Cosne ! ». En effet, habiter un territoire c'est y vivre, y travailler, consommer et s'y déplacer aujourd'hui et demain. C'est cette transversalité qui était recherchée pour le lancement de cet outil en test de recueil des besoins-réflexions des habitants. Cette 1^{ère} expérience devrait être poursuivie tout au long du programme 2014-2020.

2 - Le Comité de Programmation (CP) composition et principes.

Un comité de taille moyenne et structuré en 4 collèges

Comme pour la précédente programmation Leader, compte-tenu de la capacité du comité de programmation 2007-2013 à se réunir régulièrement et par sa taille à atteindre la règle du double quorum sans défaillir tout au long du programme, le principe d'organisation en 4 collèges a été à nouveau reconduit. IL a été décidé d'en dimensionner ainsi sa taille à 28 membres titulaires ayant voix délibérante.

Le principe de suppléance a également été reconduit.

Un questionnaire en direction des membres du comité de programmation génération Leader 2007-2013 a été réalisé afin de recueillir les avis-suggestions quant aux améliorations à apporter à la gouvernance du comité de programmation.

Composition du Comité de programmation

Collèges	Nombre	Observations
Territoires/EPCI	7 voix délibérantes publiques	1 par territoire d'EPCI
Collège Acteurs économiques	8 voix délibérantes privées	Hébergeurs et prestataires de services touristiques- artisans du Bâtiment et artisans d'art - agriculteurs et groupements d'agriculteurs – associations de commerçants- professionnels de santé – entreprises de services numériques -
Collège Acteurs sociaux/ Associations	8 voix délibérantes privées	Associations Culturelles-Associations de randonneurs – Centre sociaux ruraux et urbains – Associations de services à la personne – ASMAT regroupées en MAM – CLIC - Clubs seniors - Clubs jeunes etc.
Collège Structures d'appui	5 voix délibérantes : 2 privées +3 publiques	Conseil de développement (2 représentants privés)-Agence locale du tourisme (1 représentant publique) – Comité de bassin d'emploi (1 représentant publique)- IUT de Montluçon (1 publique)
Personnes et Structures associées	N'ayant pas voix délibérante soit environ 10 personnes	SMAT du Val de Cher Représentant de Points info-jeunesse Mission locale des jeunes Représentants des services de l'Etat Collectivités partenaires dont les autorités de gestion et de paiement Représentants des Organismes consulaires
Soit 28 membres ayant voix délibérantes dont 18 privées et 10 publiques le seuil du double quorum devra donc être de 14 présents dont 8 privés. Une vigilance sera apportée pour la prise en compte de la parité homme/femme lors de la constitution effective du CP.		

Un Comité de programmation qui s'engage

Le comité de programmation est en cours de constitution formelle, selon ces principes et compositions qui sont fondés sur la stratégie Leader et la recherche d'équilibre et de juste répartition en fonction des axes de développement leader.

Les retours des questionnaires ont révélé plusieurs perspectives d'évolution dont les outils aux services du suivi et l'évaluation du programme mais aussi la création d'une charte de bonne conduite, véritable acte d'engagement et d'adhésion pour la gouvernance du programme .Outre le nécessaire guide mode d'emploi pour une gouvernance efficace, elle comprendra également les modalités de renouvellement des membres en cas de départ de l'un d'eux ou en cas d'absentéisme répété.

3 - Suivi et évaluation du dispositif.

Le GAL du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher : un espace privilégié d'émulation

Différents outils et supports d'animation seront donc créés ou renforcés pour appuyer le GAL dans sa gouvernance du programme.

L'objectif est de faire un saut qualitatif dans l'animation du GAL pour mobiliser plus fortement les membres du CP et de leur apporter les bons outils pour l'aide à la décision.

Afin d'atteindre ces objectifs, se tiendront **des réunions du GAL intermédiaires aux comités de programmation animées par la commission jeunesse du conseil de développement** qui aura pour rôle d'effectuer une veille des bonnes pratiques, bonnes expériences pouvant produire d'autres références et enrichir la décision des membres du comité de programmation .

Cette animation sera relayée par **des outils d'animation et d'analyse des projets/dossiers**. En effet les retours de questionnaires ont révélé la demande d'utilisation **d'une grille de critères de sélection** à coconstruire avec les membres du GAL ; autre demandes celle de **l'utilisation des supports de projection vidéo des données de suivi de la programmation**.

Les membres du GAL bénéficieront en début de programme, **d'un temps de sensibilisation/formation concernant la démarche Leader, la stratégie locale de développement, les enjeux de leur statut de membre du GAL et du comité de programmation, l'articulation de la stratégie Leader avec les priorités départementales et régionales**, l'articulation du programme Leader avec les modalités d'intervention des autres fonds européens et programmes opérationnels (FSE, FEDER, FEADER, POMAC, POI LOIRE)

Ils bénéficieront **d'outils d'aide à la décision** (guide des membres du GAL et de fonctionnement du comité de programmation, cheminement d'un dossier , charte de bonnes pratiques, grilles d'indicateurs, critères de sélection, information sur les projets exemplaires au fil de l'eau , visites d'expériences , etc.)

Une connexion individualisée pour chaque membre sera possible sur le site internet du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher avec code d'accès pour téléchargement des dossiers de séances, de documentation thématique, tableaux de bord de suivi etc. (En réflexion et à suggérer un espace de dialogue et d'échanges d'information entre membres du GAL en lien avec le laboratoire des usages numériques).

Troisième Partie : Le plan d'actions Leader



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Une stratégie concentrée sur 3 axes (animation-coopération comprises) et 7 fiches-action dont 2 fiches « animation et coopération » Leader.

Axe 1 : Requalifier l'offre touristique de la Vallée du Cher et coopérer pour mettre en valeur son patrimoine

Coût Total en euros	FEADER	Contributions nationales	Dépenses privées ou autofinancement
4 040 000	2 500 000	732 000	808 000

Fiche 1 Structurer et promouvoir une offre touristique Globale Vallée

Objectifs : 95 projets aidés

Fiche 2 Soutenir et promouvoir des pratiques plus durables

Fiche 3 Accompagner et structurer une économie créative basée sur le potentiel culturel

Axe 2 : Moderniser les services et innover pour stimuler l'initiative locale

Coût Total en euros	FEADER	Contributions nationales	Dépenses privées ou autofinancement
4 500 000	2 600 000	1 000 000	900 000

Objectifs : 95 projets aidés

Fiche 4 Améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale des familles, des jeunes, personne âgées et fragilisées

Fiche 5 Promouvoir et mettre en œuvre des outils et dispositifs novateurs pour le développement de nouvelles activités et sociabilités

Axe 3 : Animer et promouvoir le territoire comme territoire d'innovation et du bien vivre

Coût Total en euros	FEADER	Contributions nationales	Dépenses privées ou autofinancement
1 195 000	900 000	231 000	64 000

Objectifs : 15 projets aidés

Fiche 6 Animer et gérer la stratégie et le projet Leader par un travail et des outils collaboratifs

Fiche 7 Coopérer pour valoriser le patrimoine industriel du territoire et promouvoir l'économie de proximité par les usages numériques

Objectifs : 205 projets aidés

Représentant un coût total de 9 735 000 euros pour un montant Leader FEADER de 6 millions d'euros dont 900 000 euros de montant plafond pour des opérations au bénéfice de l'unité urbaine de Montluçon

Fiche Action N° 1 : Promouvoir une offre touristique globale Vallée 2.0

Sur la voie de la Vallée de l'itinérance douce connectée

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

En matière de développement touristique l'enjeu pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher réside principalement sur la qualité et qualification de son offre touristique à structurer et promouvoir à partir du potentiel « Voie verte –Vélo route Vallée du Cher-Canal du Berry » et Art de vivre. Il s'agit, outre le développement- mise en valeur des cheminements et de sa mise en itinérance, de la relayer par la mise en place d'outils de promotion et d'animation touristiques pour la découverte du patrimoine naturel et culturel de la Vallée du Cher, d'en accroître la visibilité et les usages par les applications numériques.

Objectifs stratégiques

Renforcer la qualification et promotion de l'offre d'itinérance et de pleine nature Vallée du Cher (Mettre en itinérance la Vallée du Cher)

Mise en tourisme de sites patrimoniaux

Amélioration du niveau de touristicité du Pays et montée en qualification de l'offre

Assurer une cohérence territoriale

Objectifs spécifiques :

Promouvoir des prestations et services touristiques adaptées et dédiés à ce positionnement (hébergeurs prestataires de services affinitaires)

Mettre en valeur les infrastructures touristiques et les éléments, sites patrimoniaux pour faciliter les cheminements

Déployer une gouvernance efficace et promouvoir l'itinérance douce de Vallée

Développer des applicatifs mobiles adaptés à l'itinérance Backpackers

Effets attendus ("on a réussi si")

Allongement de la durée de séjour

Effet d'entraînement sur les clientèles en séjour

Identification de la Vallée du Cher, Vallée de l'itinérance et Art de Vivre, connectée

Descriptif des actions

Les actions envisagées seront prioritairement soutenues en référence à un schéma d'aménagement et de valorisation de l'itinérance Voie verte Vélo-route à l'échelle du Pays.

Restauration d'éléments patrimoniaux (naturels et/ou culturels)

Expertise et animation de conduite de projets de mise en tourisme de sites patrimoniaux

Création de Kit Accueil commerçants et communes

Création de produits de découverte par réalité augmentée dans la cadre d'une démarche globale de valorisation culturelle et touristique

Mise en place d'une charte graphique et outils de promotion de l'offre « Nature-Patrimoine »

Valorisation de circuits thématiques (animations-équipements)

Équipements des points d'accueil touristiques et offices de tourisme dont équipements numériques

Actions de promotion dans le cadre de démarche collective de l'offre d'hébergement et de prestations touristiques.

Actions de formation de prestataires touristiques

Étude scénographique – actions de collectage

Bénéficiaires

Tous Porteurs de projets publics et privés (Les collectivités locales et leurs groupements, les petites entreprises, Associations, agriculteurs ou membres d'un ménage agricole seul ou en groupement, personnes physiques...)

Dépenses éligibles

Investissements matériels :

Les aménagements paysagers de proximité respectant des critères d'intégration et de valorisation paysagère limités aux circuits thématiques et à la mise en valeur d'éléments patrimoniaux.

Travaux et matériaux de restauration, d'aménagement, petits matériels et outillages de restauration d'éléments patrimoniaux (naturels et/ou culturels) remarquables et nécessaires à la valorisation touristique et paysagère des itinéraires et des sites d'après inventaire.

Dépenses d’acquisitions de végétaux pérennes ou à cycle végétatif pluriannuel.
Signalétiques d’interprétation
Matériels multimédia, petits équipements numériques
Investissements immatériels :
Prestations de services (dont prestations de services pour le développement d’applications numériques)
Dépenses de rémunération et de déplacements des personnels directement rattachables aux opérations éligibles
Prestations d’étude, frais de location de salle et de matériels, frais d’organisation de manifestations non assimilables à des frais de structures

Critères de sélection des projets
Les actions devront s’inscrire dans les priorités et axes de valorisation définis par le schéma d’aménagement et de valorisation Voie-verte/Vélo route Vallée du Cher et des sites/villages remarquables du territoire comprenant un inventaire des éléments patrimoniaux (naturel et culturel) à conserver et/ou valoriser en respect de critères d’intégration paysagère (SCOT) et d’éco durabilité.
Les aides aux acteurs touristiques publics – privés seront conditionnées à la mise en œuvre de l’outil régional Actiscope accompagné par l’Agence locale du tourisme.

Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en %	100%	60	20	20
en €	1 500 000	900 000	300 000	300 000
Taux de cofinancement FEADER moyen (ou, pour les projets portés par des maîtres d’ouvrage publics, taux de cofinancement maximum):			La dépense éligible sera calculée sur le coût HT ou TTC selon la réglementation en vigueur, l’aide Leader dépassera pas 80 % de la dépense publique subventionnable.	

Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...
Aide FEADER plafonnée à 100 000 euros - Aide plancher : 2000 euros
Aide moyenne : 22 500 euros
Coût moyen : 37 500 euros
Nombre de projets aidés : 40
Pour les frais de rémunération des personnels un forfait pourra être appliqué si la réglementation le permet
Aide sur investissements privés uniquement conformément au FEADER pour un montant de dépenses éligibles inférieur à 600 000 euros

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation
Indicateurs d’amélioration de la touristicité du Pays et de la qualité de l’offre (montée en gamme) :
Nb d’hébergements et d’infrastructures qualifiées
Indicateurs de la spécialisation itinérance douce – Art de Vivre de la Vallée :
Nb d’évènements, produits de découverte, offres de séjours promus
Nb de sites et éléments patrimoniaux valorisés
Nb d’utilisateurs d’Actiscope

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR
Dispositifs PDR 6-4-1, 7-5-2, 7-5-1: Inéligibilité des dépenses matérielles liées aux hébergements et équipements de loisirs récréatifs. En matière de signalétique, seule la signalétique d’interprétation des circuits thématiques et sites patrimoniaux est éligible au dispositif Leader
Dispositif 6-4-3 : Seules les activités de services présentsiels sont éligibles à Leader pour des besoins de développement.
Dispositif 7-6-6 : L’aide Leader aux investissements matériels pour la restauration valorisation d’éléments patrimoniaux est limitée à l’inventaire réalisé dans le cadre du schéma d’aménagement et de valorisation Voie verte /Vélo route Vallée du Cher- Sites et villages remarquables comprenant le patrimoine thermal
Articulations avec le FEDER mesure 2C pour les dépenses de projet à composante numérique : les dépenses d’investissements liées au développement des usages numériques sont éligibles à Leader dès lors qu’ils s’inscrivent dans la stratégie locale de développement et ne dépassent pas 50% des dépenses subventionnables.

Cofinancements mobilisables

Contrats territoriaux Allier- Contrat Auvergne + 3^{ème} génération – Fonds 2 du Conseil Général de l’Allier-DETR-
Ligne innovation Leader Allier- Aide à la promotion Conseil général Allier - Autofinancement des MO publiques
– EPCI-communes – Fonds d’aide aux entreprises EPCI/Pays.

Références au cadre réglementaire applicable

Respect du cumul des aides publiques dans le limite des plafonds autorisés au titre du règlement UE de minimis
n° 1407/2013 du 18-12-2013

Régime cadre des aides à finalité régionales dans les zones AFR

Régime cadre des aides publiques aux PME hors zone AFR (aides à l’investissement et l’emploi)

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural :

Priorité 6 : Promouvoir l’inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

6-A Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d’emplois

6-B Promouvoir le développement local dans les zones rurales

6-C Améliorer l’accessibilité et la qualité des TIC dans les zones rurales

Fiche Action N° 2 : Soutenir et promouvoir des pratiques plus durables

Développer et valoriser une signature Paysagère identitaire de Vallée (rural/urbain)

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

L'identité paysagère du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est marquée par sa trame bocagère et la Vallée du Cher. Cette identité concourt à en faire un territoire particulièrement attractif et diversifié pour l'itinérance douce et la pratique d'activités de pleine nature à pied, à cheval et à vélo et sur l'eau.

Cette identité vectrice de développement touristique, et de développement économique de « Bien être et de Bien vivre » doit être préservée et valorisée par la profession agricole gestionnaire du bocage, les collectivités locales et les habitants afin d'en faire un véritable allié pour des pratiques et un tourisme plus durables.

Depuis 2009, le pays agit en faveur du bocage, et depuis 2013 dans le cadre de son SCOT, en faveur d'un habitat durable (nouvelles formes et modes d'habitat) et de la valorisation de sites patrimoniaux. L'enjeu à présent est d'accélérer les prises de conscience et d'imprimer les pratiques en apportant et diffusant des références nouvelles et concrètes pour affirmer la qualité paysagère et du cadre de vie du territoire pour les habitants, touristes et nouveaux arrivants.

Objectifs stratégiques

Anticiper et structurer durablement une gestion concertée de l'espace et des paysages pour favoriser le tourisme paysager

Concilier agronomie et environnement en se dotant d'outils de sensibilisation à la performance agro-environnementale et à la qualité paysagère.

Prendre en compte les changements climatiques en tirant profit des ressources locales Bois-énergie bocage.

Renforcer et valoriser les synergies naturelles et la biodiversité par la préservation –restauration d'infrastructures paysagères (mares, haies, prairies, landes ...).

Objectifs opérationnels

Initier et accompagner des opérations démonstratives

Valoriser les bonnes pratiques et développer des outils d'observation, de capitalisation et de partage de la connaissance.

Sensibiliser les populations et les entreprises artisanales du territoire aux enjeux de la transition énergétique, de préservation de la ressource Bois –Eau, et de la valeur paysagère.

Utiliser les plateaux techniques du territoire pour la création et testage de références locales.

Effets attendus ("on a réussi si")

Apport d'une valeur ajoutée à l'image de « nature ordinaire » du territoire

Mise en place de plans de bonne gestion et de valorisation durables des haies, du paysage bocager (collectivités et agriculteurs) et de la ressource en eau

Montée en compétences rénovation énergétique et habitat durable des entreprises artisanales du bassin

Levée de projets de rénovation énergétique de l'habitat public et privé.

Inscription des plateaux techniques dans les projets du territoire et renforcer la qualification développement durable de l'offre de formation du bassin.

Structuration de la filière bois énergie bocage

Descriptif des actions

Les actions envisagées seront prioritairement soutenues dans le cadre d'une dynamique et d'une concertation menées à l'échelle du Pays prenant appui sur son Schéma de cohérence territoriale (notamment Trame verte-trame Bleue) ; *Les applications - usages numériques viendront en renfort de performance des actions de promotion, du partage des informations, des références créées et de l'autoformation par l'accès à la connaissance.*

- Créations d'outils de diffusion et de vulgarisation de la connaissance technique et des bonnes pratiques environnementales, d'un service mutualisé public/privé d'observation de l'offre et de la demande de logement (dont intranet).
- Mise en place, de dispositifs de suivi et d'observations des ressources paysagères dans le cadre de projet/démarche collective
- Animations collectives et spécifiques dont filière Bois bocage
- Manifestation d'envergure territoriale ou de supports promotionnels qui associent les activités de loisirs avec la connaissance et le respect de l'environnement
- Actions collectives de préservation, sauvegarde de petites infrastructures agro écologiques (mares ...) menacées sur la base d'un diagnostic (hors sites ENS et zones Natura 2000)

Sont exclues les dépenses relevant de projet ou démarche individuels et les dépenses d'investissements de production d'énergie

Bénéficiaires :

Tous Porteurs de projets publics et privés dont les collectivités locales et leurs groupements, associations, établissements publics ...

Dépenses éligibles :**Investissements immatériels :**

Prestations de services, prestations d'études

Dépenses de rémunération et de déplacements des personnels directement rattachables à l'action

Prestations d'étude, frais de location de salle et de matériels, frais d'organisation de manifestations non assimilables à des frais de structures

Investissements matériels :

Petits travaux de nettoyage et de dégagement de végétations

Petits matériels nécessaires à la conception d'outils pédagogiques et/ou de porter à connaissance nécessaires aux expérimentations dans le cadre de démarche collective « pluri acteurs » ; dépenses d'acquisitions de végétaux pérennes ou à cycle végétatif pluriannuel dans le cadre d'expérimentation de type « sites témoins ou écoles »

Critères de sélection des projets

Les opérations soutenues devront s'inscrire en cohérence avec le Schéma de cohérence territoriale du Pays

Les actions en faveur de la valorisation du bocage et du paysage bocager s'articuleront avec la politique départementale en faveur de la préservation-valorisation du bocage.

Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en %	100 %	63%	17%	20%
en €	1 000 000	630 000	170 000	200 000
Taux de cofinancement FEADER moyen (ou, pour les projets portés par des maîtres d'ouvrage publics, taux de cofinancement maximum):			La dépense éligible sera calculée sur le coût HT ou TTC selon la réglementation en vigueur, l'aide Leader ne dépassera pas 80% de la dépense publique subventionnable	

Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...

Aide plafonnée à 55 000 euros Aide plancher : 2000 euros

Aide moyenne : 25 200 euros

Coût moyen par projet : 40 000 euros

Nombre de projets aidés : 25

Un forfait pourra être appliqué pour les dépenses de personnel si la réglementation le permet

La valorisation du cofinancement public obtenu pour une TPE par le calcul de l'ESB pourra être appliquée si la réglementation le permet.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation :**Indicateurs d'évolution des pratiques écodurables et agroécologiques**

Nombre de décideurs publics et économiques impliqués

Nombre de jeunes impliqués (bénéficiaires de projets menés)

Nombre de plans de gestion testés

Production de nouveaux paradigmes environnementaux

Nombre d'actions de réhabilitation-rénovation énergétiques entreprises

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Dispositif 1-2 et 2-1 : les actions menées concernent des actions collectives de sensibilisation, d'information et d'expérimentation s'inscrivant sans une démarche d'animation territorialisée réunissant un partenariat et acteurs publics/privés.

Dispositif FEADER 7-5-2 : l'aide leader porte sur les dépenses d'ingénierie, d'animation et de petits matériels dans le cadre d'une démarche collective de valorisation- promotion.

Dispositifs FEADER 16-0-1 et 16-0-2 – 4-4 : L'aide leader soutient les démarches de valorisation locale du bois bocager et de préservation du paysage bocager dans le cadre d'actions collectives dans le cadre de partenariats public/privé.

Articulations avec le FEDER mesure 2C pour les dépenses de projet à composante numérique : les dépenses d'investissements liées au développement des usages numériques sont éligibles à Leader dès lors qu'ils s'inscrivent dans la stratégie locale de développement et ne dépassent pas 50% des dépenses subventionnables.

Cofinancements mobilisables

Ligne innovation Leader Allier- EPCI- Communes – Contrats territoriaux – Appel à projet départemental- Autofinancement de maîtrise d'ouvrage relevant du droit publique.

Références au cadre réglementaire applicable

Régime d'aide d'état de rattachement

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Priorité 1 : Encourager le transfert de connaissance et l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de la sylviculture

1-A Encourager l'innovation et les connaissances de base dans les zones rurales

Priorité 4 : Restaurer, renforcer et préserver les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture

4A Restaurer et préserver la biodiversité dans les zones agricoles à haute valeur naturelle

4B Améliorer la gestion de l'eau

4C Améliorer la gestion des sols

Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 et résiliente face au changement climatique dans le secteur agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la sylviculture

5C Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie.

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

6B Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Fiche Action N° 3 : Accompagner et structurer une économie créative basée sur le potentiel culturel

« Arts et Paysages » - « Arts et Industrie » - « Arts et Village » - « Arts du cirque »

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le territoire du pays est un territoire qui se caractérise par rapport aux autres territoires auvergnats par la richesse, le professionnalisme et dynamisme de ses acteurs culturels Arts et Artisanat d'art, de renommée (la Belle Meunière, la Compagnie du petit Bastringue, le Fracas, la Volga, Attrape Sourire, Entract', etc.) Cela constitue un potentiel à structurer pour développer une attractivité résidentielle et touristique « culture/ art de vivre » pour la jeunesse, les jeunes seniors (étudiants, touristes et/ou nouveaux arrivants à attirer). Cette attractivité culturelle appuyée sur une dynamique à dominante privée souffre d'un manque de visibilité tant qu'interne qu'externe pour le territoire. Cela nécessite une structuration des acteurs culturels selon une logique de pôles identitaires géographiques (vecteurs de vie sociale et d'économie locale) et culturels, mais aussi de compétences à assembler pour favoriser la création, l'inscription de l'action culturelle dans des filières et développer l'entrepreneuriat culturel.

Objectifs stratégiques

Développer une meilleure visibilité de la diversité artistique et culturelle du territoire.
Renforcer les dynamiques culturelles sectorielles et territoriales engagées dans des démarches de mutualisation et de construction de parcours culturel de l'habitant.

Objectifs opérationnels

Favoriser et soutenir l'émergence de nouveaux modèles de production artistique (couveuse d'activités, modèles coopératifs, économie sociale et solidaire)
Soutenir la création en articulation avec les pratiques culturelles des habitants et des jeunes (expérimenter tant en matière de recherche esthétique que de rapport au territoire et à la population)
Favoriser de nouvelles implantations d'artistes et d'artisans d'art
Favoriser l'appropriation des usages numériques par les acteurs culturels.

Effets attendus ("on a réussi si")

Accroissement et consolidation de la présence artistique sur le territoire
Meilleure circulation des projets artistiques sur le territoire et hors territoire
Développement d'initiatives et productions de nouveaux outils d'interprétation, de transmission du patrimoine et de la connaissance.
Amélioration des conditions d'accompagnement et de production des projets artistiques
Révéler le territoire en interne et à l'externe en tant que territoire de vie culturelle.
Renforcement de la mise en tourisme des deux axes majeurs du développement touristique du pays (Vallée du Cher – Cœurs de Villes et Villages remarquables)

Descriptif des actions

- Soutien à la création (résidences d'artistes) directement en lien avec des dynamiques locales.
- Services d'aides- conseils accompagnement de l'entrepreneuriat culturel
- Appui à la structuration de fonctions « centre ressources culturelles » en lien avec des esthétiques ciblées.
- Appui aux nouveaux modèles de production artistique
- Actions /services de mutualisation d'équipements matériels
- Etude et équipements de lieux de création culturelle limités aux 4 axes culturels prioritaires, développant un projet culturel intégré au projet du territoire
- Réalisation d'expositions d'envergure favorisant le rayonnement culturel du territoire
- Création d'outils collectifs de communication et de valorisation des compétences culturelles du territoire
- Promotion de l'artisanat d'art
- Eductours de découverte du territoire à destination d'artisans d'art, artistes-entrepreneurs culturels

Les évènementiels sont inéligibles à ce dispositif

Bénéficiaires

Tous Porteurs de projets publics et privés dont les collectivités locales et leurs groupements, les petites entreprises,
Associations, ...)

Dépenses éligibles**Investissements matériels :**

Travaux d'aménagement, équipements matériels et mobiliers, petits matériels nécessaires à la réalisation de l'opération.

Investissements immatériels :

Prestations de services, prestations d'études, dépenses de rémunération et de déplacements du personnel directement rattachables à l'action, frais de communication, frais de location de salle et de matériels, frais d'accueil en résidence d'artiste directement rattachables à l'action.

Critères de sélection des projets

Les projets aidés doivent s'inscrire en cohérence le projet culturel du Pays et les projets de territoire, actions réalisées dans le cadre d'une dynamique et d'une concertation menées à l'échelle du PETR-Pays
Actions support à la création de nouveaux partenariats locaux dans le cadre de démarche de coopération et mutualisation

Existence ou proposition d'une politique tarifaire en faveur du parcours culturel de l'habitant

Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en %	100	63	17	20
en €	1 540 000	970 000	262 000	308 000
Taux de cofinancement FEADER moyen (ou, pour les projets portés par des maîtres d'ouvrage publics, taux de cofinancement maximum):			La dépense subventionnable sera calculée sur le coût HT ou TTC selon l'assujettissement du bénéficiaire ; l'aide leader ne dépassera pas 80% de la dépense publique subventionnable.	

Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...

Aide plafond 80 000 euros pour les investissements matériels à caractère amortissable et 25 000 euros pour les dépenses immatérielles

Aide plancher : 3000 euros

Aide moyenne : 51 333 euros

Coût moyen : 48 125 euros

Nombre de projets aidés : 30

Un forfait pourra être appliqué pour les dépenses de personnel si la réglementation le permet

La valorisation du cofinancement public obtenu pour une TPE par le calcul de l'ESB pourra être appliquée si la réglementation le permet.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation**Indicateurs d'évolution des pratiques (mutualisation /coopération générateurs d'économie culturelle):**

Nombre de décideurs publics et économiques impliqués

Nombre de partenariats générés entre acteurs culturels et structures d'éducation populaire.

Indicateurs de professionnalisation

Nombre de parcours de professionnalisation générés

Nombre de centre de ressources culturelles créés

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Actions culturelles innovantes en cohérence avec la stratégie proposée

Dispositif 7-4- FEADER et FEDER 2 c – POMAC : Actions directement en lien avec la stratégie Leader les dépenses d'investissements liées au développement des usages numériques sont éligibles à Leader dès lors qu'ils s'inscrivent dans la stratégie locale de développement et ne dépassent pas 50% des dépenses subventionnables.

Dispositif 6-4-3 Sont éligibles à Leader, les dépenses liées aux besoins de promotion d'activités d'artisanat d'art dans le cadre d'une stratégie locale de valorisation touristique.

Cofinancements mobilisables

Ligne innovation Leader Allier- EPCI- Communes – Contrats territoriaux-Aides départementales aux résidences d'artistes- Aide régionale aux résidences d'artistes – Aides régionales aux équipements scéniques – Aides régionales aux associations et entreprises commerciales intervenant dans le secteur des industries culturelles- FIAD –Ligne sectorielle ESS- Fonds d'aide aux entreprises EPCI/Pays- Autofinancement des MO relevant du droit publique

Références au cadre réglementaire applicable

Respect du cumul des aides publiques dans le limite des plafonds autorisés au titre du règlement UE de minimis n° 1407/2013 du 18-12-2013

Régime cadre des aides à finalité régionale

Régime cadre des aides publiques aux PME hors zone AFR

Régime d'aide d'état de rattachement

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural :

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

6-A Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois

6-B Promouvoir le développement local dans les zones rurales

6-C Améliorer l'accessibilité et la qualité des TIC dans les zones rurales

Fiche Action N° 4 : Améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale des familles, des jeunes, personnes âgées et fragilisées.

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Les caractéristiques socio démographiques et de structure de la population du pays orientent fortement son action à venir vers la nécessaire adaptation et modernisation de l'offre de services face à l'évolution des besoins des populations et capacités d'actions des territoires. Les acteurs locaux s'accordent autour de la volonté d'opérer un saut qualitatif par l'adaptation de cette offre de services et leurs accès en termes d'information, d'outils numériques, de diversité, de densité et de répartition géographique ; ceci dans un objectif de renforcement de la cohésion territoriale et d'inclusion sociale.

Cette adaptation devant à présent s'opérer autour des priorités suivantes :

- Enfance : sur les secteurs déficitaires en priorisant les actions de mise en réseau – coordination des modes de garde (accueil) et la création d'espace et lieux d'échanges Parents-Enfants-Professionnels
- Jeunesse : par le développement de réponses aux aspirations d'autonomie et d'appartenance à des groupes sociaux ; l'accès au logement, la culture et le sport en étant des vecteurs.
- Santé/vie quotidienne : accessibilité, coordination entre le médical, le médico-social et les services à la personne
- Mobilité : nouvelles mobilités infra territoriales (dont covoiturage) et pour les populations exposées à l'isolement et la désocialisation (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes isolées ...)

Objectifs stratégiques

- Adapter les services aux nouvelles attentes et contraintes
- Renforcer la professionnalisation des services et des acteurs

Objectifs opérationnels

- Agir en faveur de nouveaux services- équipements – lieux indispensables à la prise en compte des besoins des jeunes et à la valorisation de leur engagement dans la vie sociale et professionnelle.
- Renforcer la connaissance et l'accès aux services pour mieux les ouvrir aux habitants et nouveaux arrivants
- Promouvoir et mettre en place des dispositifs innovants, mutualisés au bénéfice de l'autonomie et de la santé globale et durable des habitants
- Promouvoir et favoriser de nouvelles mobilités
- Doter le territoire d'outils d'observation et d'aide pour l'action.

Effets attendus ("on a réussi si")

- Reconnaissance et valorisation du capital humain et social du territoire par l'accompagnement de ses personnes âgées et/ou fragilisées.
- Existence d'une offre structurée de services et adaptée aux mutations sociales, économiques et technologiques
- Renforcement de l'attachement et contribution des jeunes à la vie du territoire et amélioration de la capacité d'accueil de jeunes salariés et jeunes ménages ;
- Professionnalisation et structuration d'une ingénierie de services performante
- Création d'outils pour guider et prioriser l'action publique territoriale : mise en œuvre et suivi de plans d'actions
- Insertion facilitée des nouvelles populations et amélioration de la cohabitation entre ces populations et les activités traditionnelles locales.

Descriptif des actions

- Projets collectifs de création de nouveaux services enfance-petite enfance (prioritairement relais d'assistantes maternelles, Maison d'assistantes maternelles..), jeunesse (Points information jeunesse, locaux de jeunes, petits équipements ludiques et sportifs, hébergement apprentis-étudiants chez l'habitant...) en lien avec un plan d'actions Jeunesse
- Actions de mise en réseau – coordination, productions d'outils destinées à améliorer la connaissance et l'accès aux services
- Actions de qualification-amélioration des services par les usages numériques
- Nouvelles offres de services pour favoriser la mobilité (garages sociaux en milieu rural – dispositifs collectifs de soutien à la mobilité des personnes – plateforme territorialisée de covoiturage etc.)
- Actions d'information et d'échanges de pratiques (dont information à distance-forums numériques ...)

- Espaces (lieux et temps) d'échanges parents-enfants/jeunes –professionnels et actions en faveur de la parentalité
- Coordination et animations en faveur de l'élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions territorial Santé
- Création d'outils de promotion de l'offre territoriale de services
- Réalisation d'Etudes –enquêtes d'évolution des besoins sociaux du territoire

Les Maisons pluridisciplinaires de santé sont inéligibles à ce dispositif

Bénéficiaires

Tous Porteurs de projets publics et privés dont les collectivités locales et leurs groupements, les petites entreprises, associations

Les maîtres d'ouvrage privés qui s'intègrent dans un projet global de territoire (schéma de services, plans d'actions ...) ou dont l'action vise l'intérêt général (Associations, groupements d'employeurs associatifs)

Dépenses éligibles

Investissements matériels : Equipements et matériels, travaux immobiliers de construction et d'aménagement de locaux en faveur de l'enfance, jeunesse ; travaux d'agencement, dépenses d'acquisitions d'équipements techniques et petits matériels destinés aux services, matériels multimédia, coûts liés au développement des usages numériques favorisant les mutualisations.

Investissements immatériels

Prestations d'étude, prestations de services, dépenses de rémunération et de déplacements directement rattachables à l'action, frais de location de salle et de matériels, frais d'organisation de manifestations non assimilables à des frais de structures, prestations de formation directement rattachables à l'action.

Critères de sélection des projets

Pour les équipements en faveur de l'accueil petite-enfance les projets de MAM, RAM, Espaces parents-enfants-professionnels sont prioritaires et devront s'inscrire en cohérence avec le schéma départemental de la parentalité Les actions en faveur de la jeunesse devront s'inscrire dans un plan d'actions jeunesse Territoire-Pays.

Les projets aidés devront s'inscrire en cohérence avec le schéma d'accessibilité des services du Pays et du département de l'Allier, actions réalisées dans le cadre d'une dynamique et d'une concertation menées à l'échelle du PETR-Pays

Actions support à la création de nouveaux partenariats locaux

Les opérations de création d'équipements devront répondre aux normes BBC et devront privilégier les matériaux et techniques d'écoconstruction et/ou de rénovation énergétique du bâti.

Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en %	100	55	25	20
en €	3 000 000	1 650 000	750 000	600 000
Taux de cofinancement FEADER moyen (ou, pour les projets portés par des maîtres d'ouvrage publics, taux de cofinancement maximum):			La dépense subventionnable sera calculée sur le coût HT ou TTC selon la réglementation en vigueur ; elle ne dépassera pas 70% de la dépense publique subventionnable	

Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...

Aide plafonnée à 40 000 euros Aide plancher 2000 euros

Aide moyenne : 27 500 euros

Nombre de projets aidés : 60

Coût moyen par projet : 50 000 euros

Bonification de l'aide à hauteur de 10% pour les actions à forte caractéristiques « inclusion sociale » ; prise en compte de l'égalité Homme/Femme, publics fragilisés

Les critères de prise en compte de l'égalité Homme/femme seront définis sur propositions de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Les critères d'inclusion sociale seront définis en partenariat avec le Conseil général de l'Allier

Un forfait pourra être appliqué pour les dépenses de personnel si la réglementation le permet

La valorisation du cofinancement public obtenu pour une TPE par le calcul de l'ESB pourra être appliquée si la réglementation le permet.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation :**Indicateurs d'amélioration de la réceptivité et de l'efficacité des services**

Nombre de professionnels impliqués
Nombre de jeunes impliqués bénéficiaires des actions menées
Nombre de personnes fragilisées bénéficiaires des actions menées
Nombre d'actions intergénérationnelles menées
Nombre de places supplémentaires d'accueil de la petite enfance
% de la population concernée par une nouvelle offre de mobilité
Nombre de partenariats interprofessionnels générés

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Dispositif FEADER 7.4 Actions directement en lien avec la stratégie leader

Dispositif FEADER 6-4-3 Seules les activités de services présentiels sont éligibles Leader

Articulations avec le FEDER mesure 2C pour les dépenses de projet à composante numérique : les dépenses d'investissements liées au développement des usages numériques sont éligibles à Leader dès lors qu'ils s'inscrivent dans la stratégie locale de développement et ne dépassent pas 50% des dépenses subventionnables

Cofinancements mobilisables

Ligne innovation Leader Allier ; EPCI ; Communes ; Contrats territoriaux-DETR ; Aides CAF : Animation globale-projets expérimentaux- Animation collective famille -Aide à l'investissement Accueil enfance-petite enfance et de loisirs ; FIAD ; Ligne sectorielle ESS ; Fonds d'aide aux entreprises EPCI/Pays ; Autofinancement du MO relevant du droit public.

Références au cadre réglementaire applicable

Régime d'aide d'état de rattachement

Respect du cumul des aides publiques dans le limite des plafonds autorisés au titre du règlement UE de minimis n° 1407/2013 du 18-12-2013

Régime cadre des aides à finalité régionale

Régime cadre des aides publiques aux PME hors zone AFR

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

6-A Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois

6-B Promouvoir le développement local dans les zones rurales

6-C Améliorer l'accessibilité et la qualité des TIC dans les zones rurales

Fiche Action N° 5 : Promouvoir et mettre en œuvre des outils et dispositifs collectifs novateurs pour le développement de nouvelles formes d'activités et de sociabilités.

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le caractère rural du territoire, son organisation et armature territoriale multipolaire répartie de manière globalement équilibrée autour de sa ville centre constitue une véritable opportunité d'émergence de nouvelles formes de services (multi activités- regroupement de services à la croisée entre services publics et services au public), pour le développement de nouvelles activités sociales et économiques, de nouvelles productions locales stimulées par les échanges rural-urbain et les nouveaux usages numériques .

La Loi ESS de juillet 2014 permet, passée la phase d'impulsion soutenue par l'action publique, d'expérimenter et pérenniser de nouveaux cadres et modèles pour une économie de services dont les services de proximité.

Ainsi les circuits alimentaires de proximité, les circuits courts locaux de commercialisation des productions agricoles constituent des cibles privilégiées pour le territoire dont la performance peut être amplifiée par les outils numériques intervenant en appui à la structuration de filière de qualité.

Mais aussi, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est engagé de manière volontariste dans l'expérimentation des laboratoires des usages numériques conscient de ce potentiel à développer que sont les nouveaux services de fabrication numériques.

Mobiliser « l'énergie positive du territoire » pour développer le dialogue social, pour promouvoir l'initiative et valoriser l'engagement et la représentation informelle, représente un autre enjeu/levier non moins majeur de régénération du dynamisme du territoire et de son attractivité auquel le Conseil de développement du Pays et sa commission jeunesse consacrent leurs travaux.

Sur la base de ces éléments, le Pays a pour ambition d'accompagner ces nouveaux services et nouvelles sociabilités à se structurer pour éclore et se développer.

Objectifs stratégiques

Expérimenter des réponses locales innovantes partagées et évaluées.

Création et installation de nouvelles activités et de nouveaux services pour entreprendre

Initier le développement de nouvelles productions en insuffisance en sécurisant les parcours d'installation.

Mettre en relation les générations

Objectifs opérationnels

Améliorer la coordination des producteurs et les circuits courts de distribution-commercialisation

Optimiser la promotion et la commercialisation de l'offre de services, de produits locaux par les applications numériques

Créer de nouveaux espaces mutualisés d'activités de services (tiers lieux sociaux et professionnels)

Animer les laboratoires des usages numériques « fabrique de territoire »

Favoriser l'interconnaissance et créer des espaces « propices » à rencontrer et mobiliser les habitants

Accompagner les populations âgées et fragilisées dans l'apprentissage fluide des usages numériques

Effets attendus ("on a réussi si")

- Renforcement des complémentarités rural-urbain et de la conscience de la solidarité entre territoires
- Amélioration de la performance agro écologique du territoire
- Emergence de nouveaux espaces d'initiatives locales
- Révéler le territoire comme un territoire à énergie positive, fabrique d'innovation sociale et économique.

Descriptif des actions :

- Etude-action – animation de structuration de filière circuits courts –circuits alimentaires – repérage des potentialités
- Animation-sensibilisation des populations aux enjeux de la qualité nutritive en lien avec les productions agricoles locales et soutien à des actions liées à d'autres thèmes (ex : combattre l'isolement)
- Animation – sensibilisation aux enjeux de la recherche pour la qualité des services
- Animation en faveur de la valorisation interne et externe des savoir-faire emblématiques du bassin.
- Création- développement de Maisons communales de services et /ou multi activités dans le cadre d'un schéma de services à l'échelle du Pays ; **Les multiples ruraux ne sont pas éligibles à ce dispositif**
- Actions de médiation numériques adossées à des équipements de services ou structures d'animation
- Services pour accompagner l'émergence de projets et d'activités.

- Actions de promotion et création d'outils spécifiques des nouveaux services créés pour favoriser l'accès à la connaissance
- Création d'espaces collaboratifs publics/privés (fabrique de territoire ...)

Bénéficiaires :

Tous Porteurs de projets publics et privés dont les collectivités locales et leurs groupements, les petites entreprises, Associations, ...

Dépenses éligibles

Investissements matériels :

Equipements et matériels, travaux immobiliers (hors construction) et d'aménagement de locaux; travaux d'agencement, dépenses d'acquisitions d'équipements techniques et petits matériels destinés aux services, matériels multimédia, autres frais ayant un lien direct avec l'opération.

Investissements immatériels :

Prestations d'étude, prestations de services, dépenses de rémunération et de déplacements directement rattachables à l'opération, frais de location de salle et de matériels, frais d'organisation de manifestations, prestations de formation directement rattachables à l'action.

Critères de sélection des projets :

Les projets aidés doivent s'inscrire en cohérence avec le schéma d'accessibilité des services du Pays et du département de l'Allier, actions réalisées dans le cadre d'une dynamique et d'une concertation menées à l'échelle du PETR-Pays

Actions support à la création de nouveaux partenariats locaux.

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en %	100	63	17	20
en €	1 500 000	950 000	250 000	300 000
Taux de cofinancement FEADER moyen (ou, pour les projets portés par des maîtres d'ouvrage publics, taux de cofinancement maximum):			La dépenses éligible sera calculée sur le coût HT ou TTC selon l'assujettissement du bénéficiaire ; l'aide Leader ne dépassera pas 80% de la dépense publique subventionnable	

Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...

Aide plafonnée à 50 000 euros Aide plancher 2000 euros

Aide moyenne : 27 143 euros

Nombre de projets aidés : 35

Coût moyen par projet : 42 857 euros

Bonification de l'aide à hauteur de 15 % pour les actions à forte caractéristique inclusion sociale (prise en compte de l'égalité Homme/femme, publics fragilisés) ; Les critères de prise en compte de l'égalité Homme/femme seront définis sur propositions de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Les critères d'inclusion sociale seront définis en partenariat avec le Conseil général de l'Allier

Un forfait pourra être appliqué pour les dépenses de personnel si la réglementation le permet

La valorisation du cofinancement public obtenu pour une TPE par le calcul de l'ESB pourra être appliquée si la réglementation le permet.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation

Indicateurs d'une nouvelle économie rurale présenteielle

Nombre d'acteurs publics et privés impliqués

Nombre d'espaces d'initiatives sociales créés

Nombre d'emplois de médiation numériques créés

Nombre d'acteurs économiques participants aux actions aidées

Nombre d'actions d'acquisitions de compétences menées

Nombre d'actions collectives et partenariats générés

Nombre de documents de référence (modélisation) produits

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Dispositif FEADER 7.4 Actions directement en lien avec la stratégie leader

Articulations avec le FEDER mesure 2C pour les dépenses de projet à composante numérique : les dépenses d'investissements liées au développement des usages numériques sont éligibles à Leader dès lors qu'ils s'inscrivent dans la stratégie locale de développement et ne dépassent pas 50% des dépenses subventionnables.

Dispositif 6-4-3 Sont éligibles à Leader les services et activités de services présentiels réunissant un partenariat fort dont public/privé.

Dispositif 16-01 Sont éligibles à Leader les projets collectifs réunissant un partenariat public, privé intégrant des actions de sensibilisation des populations à la qualité des produits

Cofinancements mobilisables

Ligne innovation Leader Allier- EPCI- Communes – Contrats territoriaux-DETR- Aides CAF Espaces de vie sociale – FIAD – Aide à l'ESS- Fonds d'aide aux entreprises EPCI/Pays- Autofinancement de MO relevant du droit publique

Références au cadre réglementaire applicable

Respect du cumul des aides publiques dans le limite des plafonds autorisés au titre du règlement UE de minimis n° 1407/2013 du 18-12-2013

Régime cadre des aides à finalité régionale

Régime cadre des aides publiques aux PME hors zone AFR

Régime d'aide d'état de rattachement

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural

Priorité 1 : Encourager le transfert de connaissance et l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de la sylviculture

1-A Encourager l'innovation et les connaissances de base dans les zones rurales

Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

3-A Meilleure intégration des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire au moyen de programmes de qualité, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts. ..

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

6-A Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois

6-B Promouvoir le développement local dans les zones rurales

6-C Améliorer l'accessibilité et la qualité des TIC dans les zones rurales

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

La conduite de la stratégie Leader et sa traduction en accompagnement des porteurs de projets nécessite une ingénierie forte et spécialisée d'autant que cette nouvelle génération Leader connaît des évolutions importantes et historiques sur fonds de recomposition des territoires.

Si l'expérience acquise sur la précédente programmation Leader en constitue une base solide, elle devra s'adapter et se muscler plus encore pour manager et anticiper sa stratégie en prenant en compte le cycle de vie de sa programmation et la capacité du territoire à s'y inscrire sur la durée. Pour ce faire, la gouvernance locale et la vie du GAL devront être renforcées par des méthodes et outils d'animation dédiés et performants facilitant l'accès, la transparence et la circulation de l'information, le suivi et pilotage du programme ; notamment par les TIC.

L'évaluation devra y trouver sa juste place sous différentes formes (flash – terminale) pour d'une part guider l'action et les choix du GAL et accompagner les mutations impulsées.

Mais aussi, pour être intégrée par les porteurs de projets (publics /privés) en analyse guidance de leurs actions et investissements.

Communiquer en interne et à l'externe, partager l'information et les expérimentations sont également nécessaires à la vie et visibilité du programme et de son territoire.

C'est donc une ingénierie experte par sa capacité d'adaptation, d'anticipation, d'animation, de mise en réseau, d'assistance technique administrative et financière, de maîtrise des procédures qu'il convient d'organiser et adapter aux différentes phases d'avancement du programme (lancement-développement-maturité – déclin). Son mode d'organisation au regard des axes de la stratégie Leader devra associer des compétences de type projet et des compétences métiers (spécialisées)

Objectifs stratégiques

Elaborer la stratégie et le plan de développement Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Générer la mobilisation et participation locale pour l'élaboration de la stratégie Leader

Réussir collectivement la mise en œuvre de la stratégie Leader

Objectifs opérationnels

Renforcer la gouvernance locale et se réapproprier les outils d'une politique territoriale d'un bassin de vie

Se doter d'une ingénierie performante et adaptable

Recréer de la mise en réseau

Edifier des principes de bonne gestion et de conduite de projet Leader

Définir une méthodologie d'évaluation réalisable et appropriée

Effets attendus ("on a réussi si")

Pilotage, Animation, Gestion efficace du programme

Productions d'outils et de méthodes d'émergence, d'élaboration et conduite de projets

Diffusion des bonnes pratiques

Construction, élargissement des partenariats

Evaluation quantitative et qualitative

Descriptif des actions

Les actions envisagées comprendront :

- Réalisation d'outils, guide à destination des porteurs de projet et des instances du GAL (espaces de téléchargement)
- Espace ressources Leader internet « Ma vallée2.0 » dédié aux membres du GAL (code login d'accès) – fonctionnalités du WEB 2.
- Piste d'audit numérisé du cheminement des dossiers à destination des porteurs de projet (possibilité de suivi des étapes d'instruction, programmation, engagement, justification, paiement) avec code d'accès temporaire.
- Formation à destination des animateurs et de toute personne participant à la mise en œuvre de la stratégie Leader pouvant comprendre des visites d'expérience
- Actions d'animation de la gouvernance locale et du GAL
(Discut'café, conférences- débat, laboratoire des usages numériques ...) en faveur de la participation- contribution citoyenne relayés par « Ma Vallée 2.0 »

- Création de supports de communication spécifique au programme
- Action de promotion du programme
- Organisation d’actions d’animation ou de diffusion de bonnes pratiques et des acquis notamment dans le cadre du Réseau rural
- Enquêtes et études d’évaluation (prestations externes de type Flash et terminale nécessitant l’élaboration de l’état initial dès la phase lancement du programme)

Bénéficiaires :

GAL Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher dont la structure porteuse est le Pôle d’équilibre territorial et rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Dépenses éligibles :

Investissements matériels : Equipements et matériels directement rattachables à l’action (coûts liés au développement des usages numériques favorisant l’efficacité du service et son animation).

Investissements immatériels :

Prestations d’étude, prestations de services, dépenses de rémunération et de déplacements directement rattachables à l’action, frais de location de salle et de matériels, frais d’organisation de manifestations non assimilables à des frais de structures, prestations de formation, directement rattachables à l’action.

Frais d’inscription à des manifestations, colloques, séminaires nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie Leader

Frais d’hébergement des personnels et stagiaires dans le cadre de participation à des manifestations, colloques, séminaires nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie Leader

Frais de location de véhicule et dépenses de carburants directement imputables à l’action

Critères de sélection des projets

Capacité de portage et qualification et/ou expériences des personnels du pilotage d’un programme européen

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en %	100	80	20	0%
en €	875 000	700 000	175 000	

Taux de cofinancement FEADER moyen (ou, pour les projets portés par des maîtres d’ouvrage publics, taux de cofinancement maximum):	La dépense éligible sera calculée sur le coût HT ou TTC selon l’assujettissement du bénéficiaire ; l’aide Leader ne dépassera pas 80% de la dépense publique subventionnable
--	--

Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...

Le soutien pour les coûts de fonctionnement et d’animation de la stratégie Leader ne peut dépasser 25% de la dépense publique totale encourue par la Stratégie de développement local (SDL)

Aide moyenne : 70 000euros

Nombre de projets aidés : 10

Coût moyen par projet : 87 500 euros

Un forfait pourra être appliqué pour les dépenses de personnel si la réglementation le permet

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation

Indicateurs d’appropriation public/privé de la stratégie Leader ; Accessibilité de l’information et des aides Leader : Nombre de projets accompagnés, Nombre de documents de référence produits, Nombre de partenariats entreprises/chercheurs

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Dispositif 19.1 pour l’aide préparatoire- Dispositif 19.4 Frais de fonctionnement et d’animation

Cofinancements mobilisables

Aide régionale à l’animation Leader – Autofinancement du Maître d’ouvrage publique

Références au cadre réglementaire applicable

Règles générales du règlement FEADER – Règles d’éligibilité des dépenses art 55 et 61 RC ; art 30.3(g) du RC

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural :

Priorité 6 : Promouvoir l’inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

6-B Promouvoir le développement local dans les zones rurales -6-C Améliorer l’accessibilité et la qualité des TIC

Fiche Action N° 7 : Coopérer pour valoriser le patrimoine industriel du territoire et promouvoir l'économie de proximité par les usages numériques.
<u>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</u> Si la coopération interterritoriale et transnationale Leader a pour effet d'ouvrir les territoires et les acteurs locaux à la citoyenneté européenne, aux échanges interculturels et plus rarement aux échanges économiques, les acteurs publics et privés du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ont souhaité objectiver fortement ses coopérations futures d'une part en fonction de sa stratégie fortement imprégnée par les nouveaux usages numériques et d'autre part en prenant appui sur des coopérations existantes et antérieures sur le territoire. Ainsi le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher cible donc ses coopérations Leader : - Sur la poursuite de son partenariat roumain avec la volonté de l'ouvrir à d'autres territoires ; ce partenariat étant axé sur la création de produits de découvertes touristiques « jumeaux et transposés » (les aventures jeux de découverte des villages et cœur de villes remarquables) en générant de l'interaction à distance entre les produits. - Sur le développement d'un nouveau partenariat avec le Portugal. Le territoire du Pays et la Ville de Montluçon recelant une communauté portugaise fortement présente et associée à l'essor industriel du bassin ; son bâti étant encore marqué par le travail des maçons portugais. Ce partenariat vise par la coopération à la valorisation du patrimoine industriel des territoires et au développement d'échanges par les usages numériques ; ouverts à de la coopération avec d'autres territoires
<u>Objectifs stratégiques</u> S'inscrire dans d'autres espaces de développement par des coopérations interterritoriales et transnationales <u>Objectifs opérationnels</u> Consolider les partenariats existants et optimiser les coopérations durablement Générer des retombées pour les territoires et les acteurs locaux.
<u>Effets attendus ("on a réussi si")</u> Elaboration de projets et produits communs Détection de nouvelles coopérations
<u>Descriptif des actions</u> - Création et diffusion de supports et outils de communication - Création d'un espace de dialogue Vallée 2.0 dédié à la coopération - Organisation d'actions de sensibilisation et organisation de formation - Inventaires, Etudes dont étude juridique - Voyages d'étude directement liés aux projets de coopération - Réalisation d'outils communs dont le développement de plateforme et extension d'applications numériques - Participation à des salons (évènementiels de promotion) liés aux projets de coopération - Organisation d'évènementiels de promotion
<u>Bénéficiaires :</u> Associations, collectivités locales et leurs groupements, Syndicat mixte, Pays – PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher.
<u>Dépenses éligibles</u> <u>Investissements matériels :</u> coûts liés au développement des usages numériques, matériels multi médias <u>Investissements immatériels :</u> Prestations d'étude, prestations de services, dépenses de rémunération et de déplacements directement rattachables à l'opération, frais de location de salle et de matériels, frais d'organisation de manifestations, prestations de formation directement rattachables à l'action. Frais de séjours, de transports et d'hébergement des personnels et acteurs associés dans le cadre d'échanges transnationaux, prestations externes de communication (frais de conception, de reproduction, d'impression et d'édition, formatage numérique). Frais de Droits, licences, brevets (dépôts, enregistrement, acquisitions) Frais de traduction, interprétariat

Critères de sélection des projets				
Lien avéré avec la stratégie de développement du GAL				
Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en %	100	62.5	17.5	20
en €	320 000	200 000	56 000	64 000
Taux de cofinancement FEADER moyen (ou, pour les projets portés par des maîtres d’ouvrage publics, taux de cofinancement maximum):			La dépense éligible sera calculée sur le coût HT ou TTC selon la réglementation en vigueur ; l’aide Leader ne dépassera pas 80% de la dépense publique subventionnable	
Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...				
Le soutien pour les coûts de fonctionnement et d’animation de la stratégie Leader ne peut dépasser 25% de la dépense publique totale encourue par la Stratégie de développement local (SDL)				
Aide moyenne : 40 000 euros				
Nombre de projets aidés : 5				
Coût moyen par projet : 64 000 euros				
Un forfait pourra être appliqué pour les dépenses de personnel si la réglementation le permet				
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation				
Indicateurs d’innovation territoriale				
Nombre de projets aidés				
Nombre d’études menées				
Nombre de nouveaux outils et usages numériques générés				
Nombre de partenariats de coopération nouveaux				
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR				
Dispositif 19 3 support technique préparatoire pour la coopération				
Cofinancements mobilisables				
Aide régionale à la coopération Leader – Ligne Innovation Leader Allier - Autofinancement du Maître d’ouvrage publique				
Références au cadre réglementaire applicable				
Règles générales dans le cadre du règlement FEADER dont art 55 61 RC				
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural				
Priorité 6 : Promouvoir l’inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales				
6-A Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d’emplois				
6-B Promouvoir le développement local dans les zones rurales				
6-C Améliorer l’accessibilité et la qualité des TIC dans les zones rurales				

Quatrième Partie : La Maquette financière



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

La méthode d'élaboration de la maquette financière et de calibrage des cofinancements a été opérée par consultation auprès des cofinanceurs et collectivités partenaires quant aux dispositifs potentiellement mobilisables en fonction des opérations éligibles et en connaissance de leurs modalités d'intervention, complétée par la consultation des guides des aides mis en ligne par ces dernières.

Ainsi par dispositif (fiche –action) l'exercice d'estimation et d'objectivation de X projets portés par une MO publique et X projets portés par une MO privée a été réalisé. A partir de cela ont été regardées les modalités d'aides des cofinanceurs et leur taux d'intervention en les réajustant en fonction du potentiel de financements Leader et de ses choix stratégiques.

MAQUETTE FINANCIERE- Plan d'actions LEADER - Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

	Contributions publiques envisagées					FEADER	Dépense publique totale	Taux de cofinancement FEADER sur DPT	Taux d'aide publique maximum	Taux FEADER moyen sur CT éligible
	Région	Département	Etat	EPCI/Communes	Autres	Leader				
<u>Fiche Action 1</u> Structurer et promouvoir une offre touristique globale Vallée 2.0	40 000	50 000	90 000	100 000	20 000	900 000	1 200 000	75%	80%	60%
<u>Fiche Action 2</u> Soutenir et promouvoir des pratiques plus durables		40 000		65 000	65 000	630 000	800 000	79%	80%	63%
<u>Fiche 3</u> Accompagner et structurer une économie créative basée sur le potentiel culturel	90 000	134 000		38 000		970 000	1 232 000	79%	100%	63%
<u>Fiche Action 4</u> Améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale des familles, des jeunes, personne âgées et fragilisées	30 000	105 000	160 000	205 000	250 000	1 650 000	2 400 000	69%	70%	55%
<u>Fiche Action 5</u> Promouvoir et mettre en œuvre des outils et dispositifs novateurs pour le développement de nouvelles activités et sociabilités	25 000	90 000	70 000	20 000	45 000	950 000	1 200 000	79%	100%	64%
<u>Fiche -6</u> Animer et gérer la stratégie et le projet Leader par un travail et des outils collaboratifs	57 000			118 000		700 000	875 000	80%	100%	80%
<u>Fiche 7</u> Coopérer pour valoriser le patrimoine industriel du territoire et promouvoir l'économie de proximité par les usages numériques	10 000	10 000		36 000		200 000	256 000	78%	80%	63%
TOTAL	252 000	429 000	320 000	582 000	380 000	6 000 000	7 963 000	75%		62%

Cinquième Partie : Le pilotage et l'évaluation



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

1 - Ingénierie

La conduite du programme Leader nécessite plusieurs types d'ingénierie à savoir (cf. tableau ci-après) :

Une ingénierie dédiée Leader comprenant a minima 1 ETP dédié à l'animation Leader, et 1 ETP dédié à la gestion Leader ; cette ingénierie prévue sera celle qui a été à l'œuvre pour la précédente programmation leader 2007-2013 sous la conduite de la direction du Pays.

Une ingénierie mutualisée et intégrée PAYS au service du programme Leader notamment sur deux volets de sa stratégie (gouvernance et environnement)

L'ingénierie externe hors évaluation leader à dominante thématique ou d'expertise avec laquelle le Pays travaille étroitement soit par délégation ou par recours à de la prestation (cf. tableau ingénierie globale Pays annexe n°7)

Une ingénierie par nature évolutive appelée à s'adapter ou à être reconfigurée en fonction du cycle de vie du programme et de son contexte notamment territorial.

Pour prendre en compte ces évolutions de missions (qualitativement et quantitativement) mais également l'évolution des territoires sur lesquelles le programme Leader sera mis en œuvre, le GAL a identifié deux temps majeurs voir critiques qui nécessitent de l'anticipation et qui pourraient impacter la composition et la répartition des missions d'ingénierie leader.

Tout d'abord, le lancement et démarrage du programme en 2015 a été réfléchi avec une répartition des missions relatives à l'animation, la gestion et la gouvernance réparties sur 2 ETP. (Voir schéma pour répartition des missions précises déclinées selon chacune de ces 3 grandes missions)

Dès début 2015, il conviendra au moyen du dispositif d'aide préparatoire Leader de créer les conditions d'amorçage du programme par une animation soutenue, tout en anticipant la formation à la mise en œuvre des procédures de gestion applicables à ce nouveau programme.

2016 -2017 seront exposés aux risques potentiels d'un affaiblissement de l'émergence de projets à maîtrise d'ouvrage publique notamment des EPCI en pleine recomposition territoriale ; tout en ne négligeant pas ce type de maîtrise d'ouvrage durant cette période qui aura dû être anticipée , un renfort d'animation pourrait s'avérer nécessaire en accompagnement des porteurs de projets privés s'agissant d'animer sur ces « deux fronts ».

L'ingénierie devra donc être anticipée pour sa juste adaptation en fonction des nécessités de la bonne conduite et de la réussite du programme. La modification de l'ingénierie peut être également une réponse au fléchissement d'un volet/dispositif de la stratégie à l'œuvre alors soumise à une expertise externe de suivi d'évaluation.

2 - Suivi du dispositif stratégique et financier

Il revient pleinement au GAL d'assurer le pilotage de la stratégie Leader du Pays en lien avec ses instances statutaires ; **aussi les membres du GAL devront être formés à ce pilotage et pour cela en amont en maîtriser pleinement les ambitions et objectifs Leader.** Il reviendra à l'équipe technique de produire les outils (guides- animation de formation) pour ce faire.

C'est donc une ingénierie technique et pédagogique qui doit se mettre au service du GAL pour la création et appropriation de tableaux de bord de suivi de l'instruction, de la programmation, des engagements , paiements et contrôles en fonction des objectifs stratégiques et de consommation qui lient le GAL avec l'autorité de gestion.

Ces informations devront être actualisées au fil du traitement des dossiers/projets aux différentes étapes, et arrêtées à l'instant T de la tenue du comité de programmation. Ces informations seront dématérialisées pour accès en ligne (code login pour les membres du comité de programmation) au plus tard à n-7 jours du comité de programmation.

L'expérience des personnels du Pays depuis 3 générations Leader avec des autorités de gestion différentes, garantissent sa capacité à produire les différentes batteries d'outils porteurs de projets, membres du GAL pour la tenue des comités de programmation et les échanges avec l'autorité de gestion (tableaux ordre du jour, tableaux de programmation et de suivi de la maquette financière, de déprogrammation et de désengagement, tableaux compte-rendu de la programmation, procès-verbaux de séance et relevés de décisions ...). Une procédure interne de traitement - suivi de chaque dossier sera établie, ainsi qu'une procédure de suivi de cohortes aux différentes étapes de traitement-cheminement des dossiers avec rappels par signal informatique des échéances liées à chaque étape de la vie des dossiers.

Le GAL devra être en mesure de répondre à toute demande d'information des porteurs de projets quant au traitement et cheminement de leur dossier /demande d'aide.

L'outil OSIRIS et les possibilités d'extractions de données pourront être mises au service de ce suivi stratégique et financier.

L'évaluation externe de type « flash » pourra intervenir et être un recours en fonction du niveau d'avancement du programme pour éclairer le dispositif stratégique au moyen du recueil de questionnaires porteur de projet et membres du comité de programmation. Le questionnaire « porteurs de projets » sera conditionné à la signature de la convention d'attribution de l'aide (diffusion simultanée) et le paiement du solde au retour du questionnaire et de données d'évaluation. Le questionnaire membres du comité de programmation fera l'objet d'une diffusion annuelle afin de mesurer le degré d'appropriation des outils et la capacité technique des membres du GAL à s'assurer du suivi-pilotage du programme.

Le GAL produira un rapport d'activité annuel retraçant toute l'activité du programme Leader sur une année déterminée ainsi que les conclusions et perspectives pour le reste du programme. Chaque rencontre-échange avec un porteur de projet fera l'objet de création d'une fiche porteur de projet actualisable non diffusable (CNIL).

3 - L'évaluation

Le GAL du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher fera le choix de procéder à une évaluation externe en prenant appui sur des partenaires et/ou prestataires spécialisés dans les thématiques concernées par les axes de développement de la stratégie Leader du territoire.

Sont donc envisagés plusieurs prestations d'évaluation et plusieurs prestataires ; qui nécessiteront dès 2016 en complément du diagnostic de procéder de manière méthodique à l'état initial (le point 0) pour l'évaluation. Une évaluation à mi-parcours est de recours, ainsi qu'une évaluation terminale complétées par de l'expertise flash (cf. Chapitres précédents)

La définition d'une méthodologie de l'évaluation, comprenant le référentiel d'évaluation et les outils du recueil de données quantitatives et qualitatives s'effectuera sous la conduite de l' élu référent à l'évaluation des politiques territoriales du Pays en y associant des membres du GAL pour leur effectivité dès début 2016. L'objectif sera alors de sensibiliser, au plus tôt, les porteurs de projet(s) sollicitant une aide Leader, d'une part à la nécessité de procéder à une évaluation pour la bonne conduite du programme, et d'autre part, aux pratiques réflexes d'évaluation et de rédaction de bilan lorsque leur(s) action(s) sera ou seront achevée(s). Le paiement du solde de l'aide Leader sera conditionné à la production des données d'évaluation attendues.

L'évaluation de la gouvernance et du pilotage du programme fera l'objet d'une attention particulière de type « focus annuel » ; la possibilité d'un déploiement plus important de l'animation leader pour cette nouvelle génération doit permettre d'accompagner plus fortement la gouvernance et sa dimension participative. »

La définition des questions évaluatives nécessite un accompagnement du GAL, un repérage de cet accompagnement est entrepris par consultation de plusieurs structures/prestataires apportant une réelle expertise quant aux axes de développement de la stratégie Pays (CRDTA pour le tourisme, Institut régional du travail social ISTRA (Formation DE des ingénieurs sociaux), Vetagrosup ou autre prestataire sur le volet environnement ...

Il s'agit pour le Pays, au moyen de Leader en complémentarité de son SCOT de concourir à son ambition démographique qui est celle d'accroître l'accueil de nouvelles populations en accompagnant le territoire dans les mutations et transitions qu'il va devoir opérer pour « accueillir autrement ».

Ce nouveau programme Leader doit être une fabrique de territoire en produisant :

- De nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants
- De nouveaux modèles économiques pour le maintien-développement de services de proximité et de l'action culturelle
- De nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement

Ces 3 angles d'évaluation mobiliseront trois expertises spécialisées et différenciées qui intégreront les objectifs de capitalisation pour fournir de l'information contributives à des démarches de modélisation.

4 - Communication et diffusion

La Communication d'amorce et d'identification du programme Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

Le PETR-Pays de la Vallée de Montluçon et du cher a entrepris la redéfinition de son projet de territoire accordant une place importante aux usages numériques, ainsi il s'est doté d'un site mobile Vallee 2.0 dédié aux laboratoires des usages numériques.

Donner de la visibilité à cette fabrique de territoire qu'est cette nouvelle stratégie Leader passera par une identité visuelle propre mais néanmoins en déclinaison de ce slogan : « Ma Vallée accélère » qui accompagnera le programme sur sa durée.

La refonte du site du PETR-Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est projetée pour 2015, sous la forme d'un site plateforme PETR/Pays et intercommunalités. Un espace dédié « Ma Vallée accélère »-Leader y figurera, structuré en fonction des différents utilisateurs (grand public, porteurs de projets, membres et partenaires du GAL).

Une communication au plus près des territoires et des acteurs : Des permanences à raison d'une demi-journée toutes les deux semaines pour chaque EPCI sur une période test d'une année. Ces « permanences Leader » nourriront plusieurs objectifs : tout d'abord il s'agira de venir aux plus près des territoires et donc des porteurs de projet(s) pour faciliter une rencontre, un temps d'information et de sensibilisation, et d'autre part, de mieux associer les agents de développement et directeurs des EPCI du territoire de GAL au processus de gouvernance et de mise en œuvre de la stratégie de développement locale.

Une communication outil de dialogue avec le territoire et ses acteurs

Le dialogue avec le territoire sera possible en rendant transparente l'information Leader et en favorisant l'accès et la compréhension ; aussi le site du Pays et son espace Leader développeront Le téléchargement d'outils d'information de base et de connaissance de la stratégie Leader, des différents guides (porteurs de projets, membres du GAL ...) ; les actualités Leader (projets- échéances calendrier des réunions du GAL et du comité de programmation téléchargement des dossiers de séance et de leur compte-rendu dont les données de suivi de la programmation etc.)

Est actuellement à l'étude la possibilité pour les porteurs de projets au moyen d'un code d'accès temporaire (habilitation) de pouvoir suivre le cheminement et l'état d'avancement du traitement de leur dossier/projet.

La rubrique actualités et/ou focus sur un projet ou une thématique sera relayé par des pages Facebook et Twitter pouvant fournir de la donnée qualitative pour une exploitation à visée d'évaluation.

D'autres outils d'animation et de communication Leader seront développés en accompagnement – stimulation de la conduite du programme:

La formule de Discut'café relayée en simultanée Face book et Twitter, temps de rencontre ouvert à la population et expérimentée pour la préparation de la candidature Leader du Pays sera développée à raison de 2 Discut'café par an. Le principe du Discut'café repose sur le choix d'un lieu culturel pour son déroulé, d'y installer un espace « café ». D'introduire les discussions par une prestation courte (conte, récit, petite forme théâtrale) à partir d'un thème en lien avec la stratégie Leader qui interroge et d'en recueillir les réactions, idées, propositions.

Autre outil relais de communication : Le Laboratoire des usages numériques initié dans le cadre de la nouvelle contractualisation Auvergne +, aujourd'hui organisé autour de 2 thématiques e-tourisme et e-santé compatibles Leader, à vocation d'espace d'émergence de projets et de structuration de Fab'Lab ; qui se réunit régulièrement au rythme des besoins des participants et des projets.

Dans ce cadre en partenariat avec une entreprise locale sont actuellement étudiées les possibilités de développement des applicatifs mobiles à partir de la technologie Beacon et la géolocalisation (performante) pour le développement du tourisme et de l'e-commerce de proximité.

A l'étude la possibilité de développer une communication institutionnelle éphémère et non intrusive avec ce type d'application (hypothèse : possibilité de géolocalisation et d'envoyer un push sur iPad signalant un projet ou une réalisation aidée Leader à X m de distance de la réalisation) ; d'autre part les locaux du Pays et du GAL se situent en cœur de ville, « porte de la cité médiévale – la tour Fondue » et sur le boulevard de courtais, ceinture de la cité médiévale à Montluçon. Le développement de cet applicatif à partir des locaux du Pays, dans lesquels se situent ceux de l'office de tourisme de Montluçon et de l'agence locale de tourisme du Pays ouvre à des possibilités de diffusion élargie et à d'autres publics et échelles de flux passant.

Le GAL et le Conseil de développement feront résonnance au programme Leader : ils auront également pour mission l'organisation de conférences en se saisissant d'opportunités de thématiques /questions susceptibles d'enrichir la connaissance du programme Leader, mais aussi d'en alimenter sa gouvernance.

Les médias restent des vecteurs de diffusion de l'information (presse écrite quotidienne et/ou hebdomadaire –radios locales) outre l'actualité des projets, comité de programmation une conférence de presse se tiendra minima annuellement ; l'achat d'espace n'est pas envisagé car déjà expérimenté avec peu de retombées, les spots radio locales attirent quant à eux une audience de retour sur investissement.

Le réseau rural un appui pour la capitalisation et le porter à connaissance d'autres expériences – initiatives.

Les membres du GAL se verront proposer leur participation-contribution aux travaux du réseau rural. La fonction ressource et capitalisation d'expériences du réseau pourrait permettre à la commission jeunesse du conseil de développement missionnée pour se faire, d'animer et d'apporter de la connaissance, des expériences nouvelles en lien avec des projets ou thématiques Leader en direction des membres du GAL ; ceci pour enrichir la décision de ses instances de programmation.

ANIMATION – SUIVI de la STRATEGIE

- Communiquer sur les objectifs et les actions soutenus dans le cadre de Leader
- Animer le territoire pour développer la stratégie Leader en cohérence avec les autres stratégies territoriales
- Appuyer et structurer l'émergence de partenariats locaux
- Contribuer à l'émergence de projets en lien avec la stratégie local de développement
- Mise en réseau (appui à la recherche/identification de partenariats)
- Vérifier que les opérations présentées s'intègrent dans le plan de développement du GAL
- Suivi des actions aidées
- Capitalisation « volet local »
- Contribution à la capitalisation régionale
- Participation et contribution aux réunions du réseau rural
- Communication interne et externe sur l'ensemble du programme, sa conduite, ses réalisations/résultats
- Appui à l'émergence et mise en œuvre d'actions de coopérations interterritoriales et transnationales
- Recueil et traitements des données d'évaluation

Assistance technique aux porteurs de projet

- Information et assistance technique aux porteurs de projets
- Test de la mise en place de permanences au sein des EPCI du territoire
- Réalisation du guide du porteur de projet
- Aide au montage des dossiers de demande d'aide
- Contrôle N°1 de conformité du dossier de demande d'aide

GESTION des cohortes de dossiers

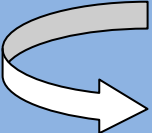
- Assistance technique à la préparation des réunions des instances de programmation et de suivi du programme (GAL- Comité technique- Comité de programmation)
- Elaboration et tenue de tableaux de bord de suivi :
 - Des dossiers accompagnés
 - Des dossiers programmés
 - Des dossiers engagés
 - Des dossiers payés
- Suivi régulier des dossiers et des évolutions réglementaires avec l'autorité de gestion du programme
- Gestion et administration – archivage des dossiers de demande d'aide Leader

ASSISTANCE TECHNIQUE GESTION aux porteurs de projet

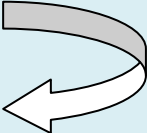
- Réalisation du guide de gestion « engagement-paiement » du porteur de projet
- Finalisation du dossier de demande d'aide et contrôle de conformité N°2 du dossier de demande d'aide
- Transmission à l'autorité de gestion
- AT pour l'engagement-conventionnement
- Suivi-veille du cheminement des dossiers
- AT pour l'élaboration du dossier de demande de paiement de l'aide

COPILOTAGE du Programme (en lien direct avec la Direction générale du Pays)

- Suivi-régulation de la programmation
- Elaboration de propositions d'actions correctives
- Suivi de la maquette financière et des objectifs de paiement
- Contrôle- Certificat de service fait (CSF) et évaluation des actions en phase solde.



1 ETP ANIMATION



1ETP AT GESTION

= 2 ETP a minima dédiés à la mise en œuvre du programme LEADER

ANIMATION DE LA GOUVERNANCE

Animer la composante GAL

- Animer et préparer les comités de programmation
- Réunir le comité de suivi technique
- Réunir le GAL pour des réunions thématiques
- Animer le groupe de travail de la commission jeunesse du Conseil de Développement (veille et apports de connaissance sur différentes thématiques/sujets en lien avec la stratégie Leader)
- Actions de formation des porteurs de projets et membres du comité de programmation
- Organisation de visites d'expérience, de conférences thématiques
- Diffusion de l'information Réseau rural
- Tenue et actualisation de l'espace internet du GAL
- Animation du laboratoire des usages numériques

L'animation de la gouvernance du GAL bénéficiera d'un renfort d'ingénierie Pays dédiée à la gouvernance ; ce renfort d'ingénierie n'appellera pas de financement Leader.

ANIMATION THEMATIQUE ENVIRONNEMENT

En lien avec l'animation Leader, l'ingénierie technique environnement du Pays sera associée en appui pour l'émergence-accompagnement **des actions/projets en lien avec le développement d'un tourisme durable et la promotion de pratiques plus durables (cf. stratégie)**

Cet appui technique pourrait appeler partiellement du financement Leader soit au titre de l'animation leader, soit sur dossiers/projets spécifiques portés par le Pays.



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher





Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

ma vallée accélère

nouvelles ressources • nouvelles activités

CANDIDATURE LEADER 2014 - 2020

Annexes



JANVIER 2015

Table des matières

Ce document comprend : **18 pages de documents annexes pour complément d'information**, 21 pages de documents administratifs annexes (Arrêté de transformation du Pays en PETR, statuts du Pays et délibérations des EPCI approuvant la candidature Leader) et 12 pages intercalaires liées à la présentation du document.

Annexes pour complément d'information au dossier de candidature :

ANNEXE 1 : Carte du territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.....p.3

ANNEXE 2 : Liste des communes composant le territoire dont l'unité urbaine.....p.5

ANNEXE 3 : Carte des densités des haies et des bosquets des communes d'Auvergne et du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.....p.7

ANNEXE 4 : Capture d'écran de la page d'accueil du site « vallee2.0 » dédié aux Laboratoire des Usages Numériques mis en place par le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.....p.9

ANNEXE 5 : Plan de développement urbain intégré (PDUI) de l'Agglomération Montluçonnaise.....p.11

ANNEXE 6 : Liste des rencontres et des entretiens réalisés dans le cadre de la consultation LEADER pour la candidature 2014-2020.....p.15

ANNEXE 7 : Schéma de présentation de l'ingénierie interne du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.....p.21

ANNEXE 8 : Schéma d'articulation GAL/PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.....p.24

ANNEXE 9 : Lettre d'intention de coopérer du GAL Roumain Tinutul Posadelor dans le cadre du dispositif dédié à la coopération transnationale et interterritoriale.....p.26

Annexes pour présentation de pièces administratives :

ANNEXE 10 : Arrêté de transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.....p.28

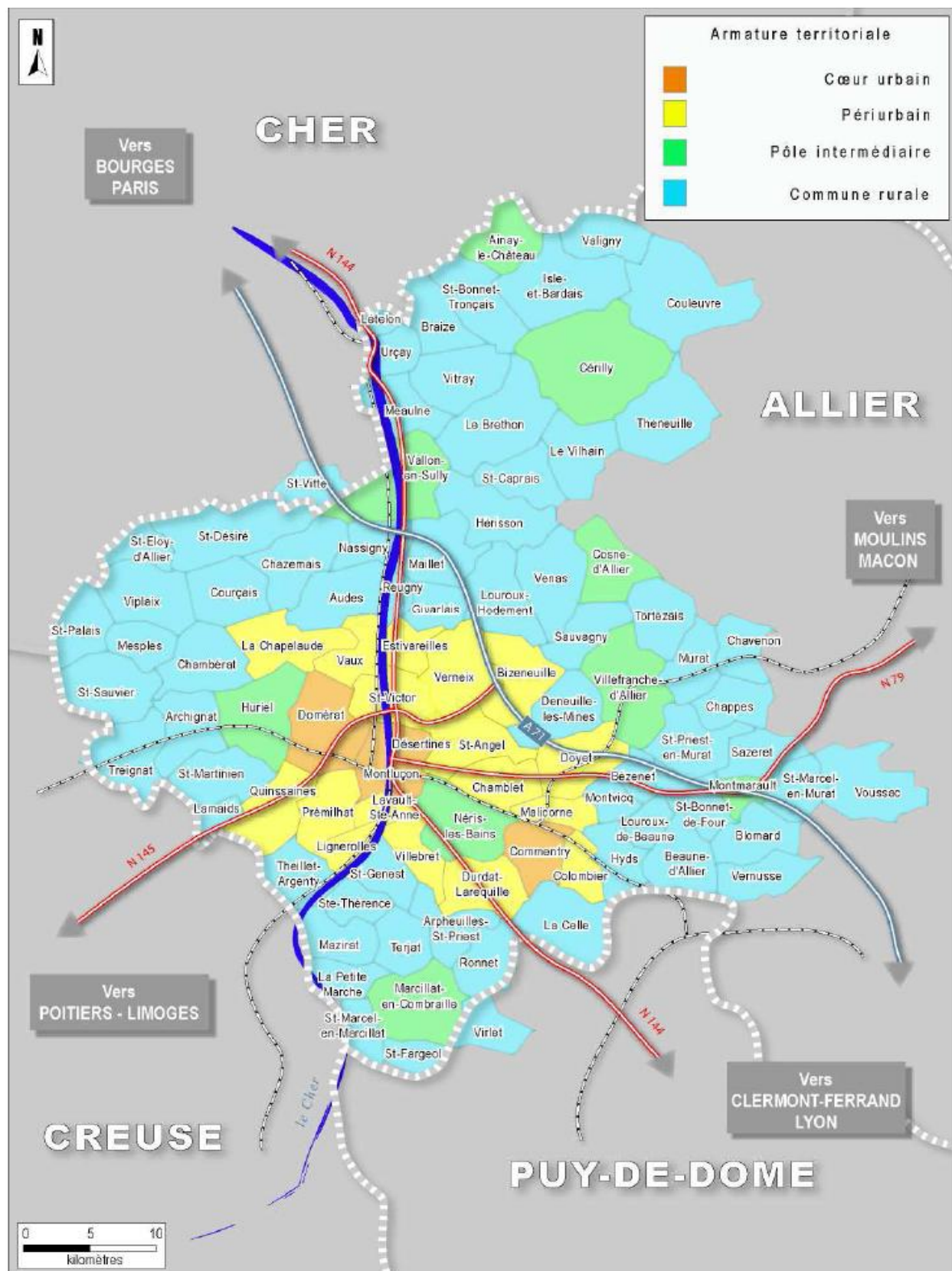
ANNEXE 11 : Statuts du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en cours de modification suite à la transformation du Pays en PETR.....p.32

ANNEXE 12 : Délibérations des EPCI du PETR pour approbation de la candidature LEADER 2014-2020.p.37

ANNEXE 1

Carte du territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Le territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Source SCOT Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher – 95 communes

ANNEXE 2

Liste des communes composant le territoire dont l'unité urbaine

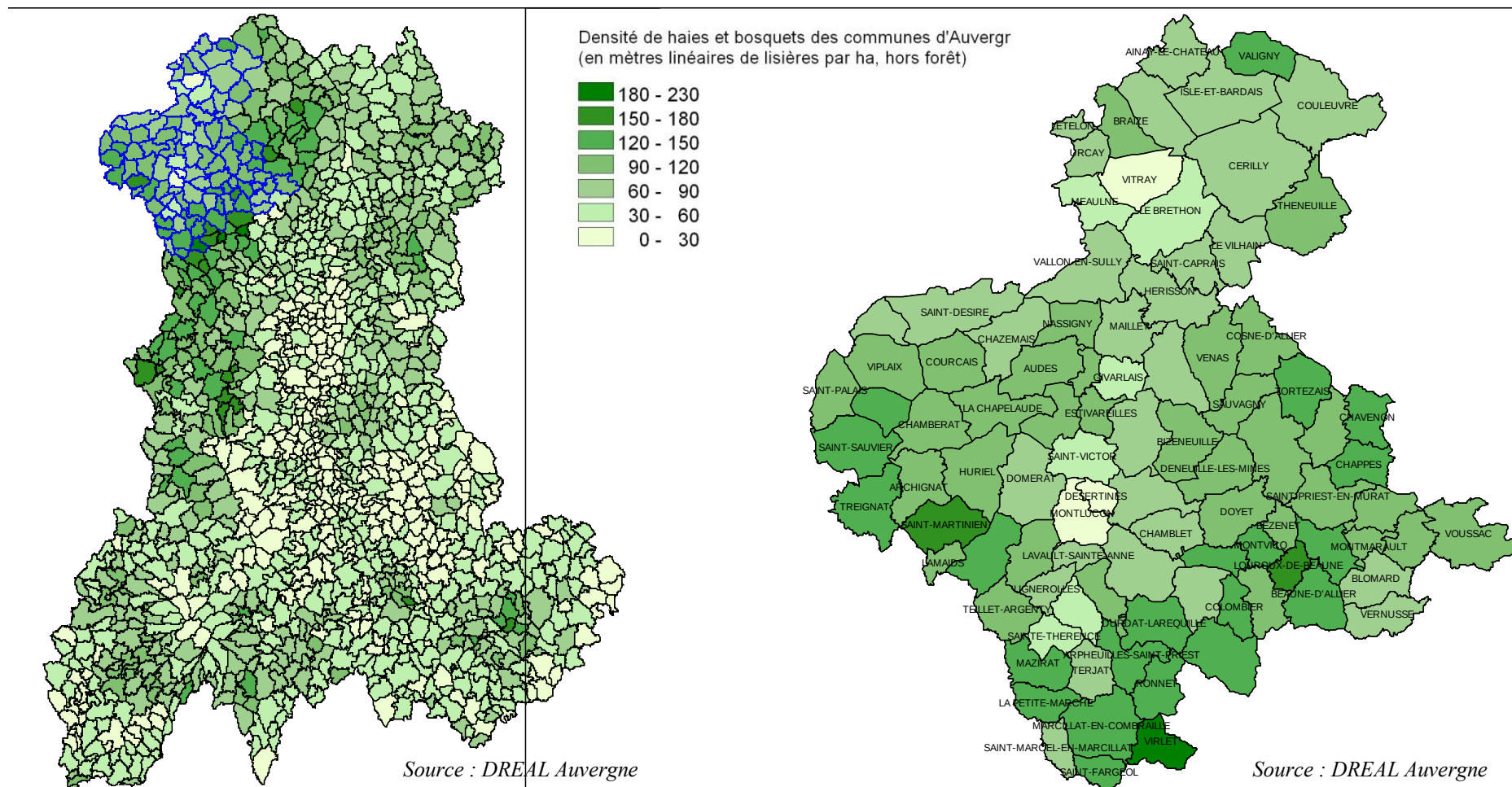
Le territoire est composé des 95 communes suivantes parmi lesquelles 7 appartiennent à l'unité urbaine autour de Montluçon (ces communes sont matérialisées en bleu dans la liste suivante) :

03313-Le Vilhain	03305-Verneix
03256-Saint-Priest-en-Murat	03259-Saint-Sauvier
03297-Vallon-en-Sully	03195-Néris-les-Bains
03213-Reugny	03293-Urçay
03296-Valigny	03070-Chavenon
03317-Viplaix	03216-Ronnet
03151-Louroux-de-Beaune	03072-Chazemais
03186-Montmarault	03055-La Chapelaude
03189-Montvicq	03211-Prémilhat
03191-Murat	03212-Quinssaines
03243-Saint-Marcel-en-Murat	03262-Saint-Victor
03318-Vitray	03279-Teillet-Argenty
03010-Audes	03007-Arpheuilles-Saint-Priest
03111-Estivareilles	03161-Marcillat-en-Combraille
03123-Givarlais	63462-Virlet
03193-Nassigny	03206-La Petite-Marche
03158-Maillet	03172-Mesples
03153-Louroux-Hodement	03231-Saint-Fargeol
03159-Malicorne	03233-Saint-Genest
03219-Saint-Bonnet-de-Four	03244-Saint-Marcel-en-Marcillat
03130-Isle-et-Bardais	03261-Sainte-Thérance
03097-Deneuille-les-Mines	03280-Terjat
03082-Commentry	03301-Vaux
03081-Colombier	03005-Archignat
03052-Chamblet	03314-Villebret
03047-La Celle	03167-Mazirat
03217-Saint-Angel	03101-Domérat
03143-Lételon	03269-Sauvagny
03288-Treignat	03270-Sazeret
03127-Hérisson	03285-Tortezais
03087-Couleuvre	03303-Venas
03048-Cérilly	03308-Vernusse
03041-Le Brethon	03315-Villefranche-d'Allier
03037-Braize	03088-Courçais
03003-Ainay-le-Château	03098-Désertines
03031-Bizeneuille	03128-Huriel
03032-Blomard	03136-Lamaids
03282-Theneuille	03140-Lavault-Sainte-Anne
03222-Saint-Caprais	03145-Lignerolles
03221-Saint-Bonnet-Tronçais	03185-Montluçon
03168-Meaulne	03249-Saint-Palais
03104-Doyet	03246-Saint-Martinien
03084-Cosne-d'Allier	03228-Saint-Éloy-d'Allier
03106-Durdat-Larequille	03225-Saint-Désiré
03058-Chappes	03051-Chambérat
03129-Hyds	03319-Voussac
03027-Bézenet	18238-Saint-Vitte
03020-Beaune-d'Allier	

ANNEXE 3

Carte des densités des haies et des bosquets des communes d'Auvergne et du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

LEADER du Pays de Montluçon et du Val de Cher : un territoire engagé sur le bocage depuis 2011 et volontaire pour poursuivre la valorisation de ce bocage.



Zoom sur les densités bocagères communales du territoire LEADER du Pays de Montluçon et du Val de Cher

ANNEXE 4

**Capture d'écran de la page d'accueil
du site « vallee2.0 » dédié aux
Laboratoire des Usages Numériques
mis en place par le PETR du Pays de la
Vallée de Montluçon et du Cher**

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Vallée 2.0

Le projet

Laboratoire des usages numériques

Dans le cadre d'une démarche initiée par le Conseil régional d'Auvergne, le territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été retenu pour mettre en œuvre une expérimentation visant à l'émergence d'initiatives et de projets dans ce champs des usages numériques appliqués à la valorisation de l'offre touristique du pays et au renforcement de l'autonomie sur le lieu de vie et à domicile à destination des personnes âgées et/ou empêchées.

Il s'agit de la mise en place d'une méthode de recherche et d'animation innovantes dites « Laboratoire des usages numériques ».



ANNEXE 5

Plan de développement urbain intégré (PDUI) de l'Agglomération Montluçonnaise

PREAMBULE

Un conducteur : le développement économique du territoire

L'agglomération montluçonnaise, souvent considérée comme le « poumon » économique malgré la crise industrielle qui a fortement bouleversé son tissu économique et social, est aujourd'hui au centre d'un bassin de vie de près de 115 000 habitants et qui ne cesse de s'élargir. Elle ne compte pas moins de 15 000 actifs occupants un emploi et s'affirme comme le deuxième pôle d'emploi régional après Clermont- Ferrand.

Elle est également une ville « étudiante » avec la présence de l'IUT, de classes préparatoires, de l'Ecole de Gendarmerie et de l'IFAG (2300 étudiants).

Aujourd'hui, Montluçon s'engage dans une diversification de son tissu économique, part à la reconquête de ses friches industrielles et se dote d'équipements commerciaux, culturels et de loisirs d'envergure. A proximité de la RCEA, la technopole de La Loue et le centre aqualudique symbolisent ce renouveau du bassin économique montluçonnais.

Il n'en demeure pas moins que ce développement est fragile (*taux de chômage de 12%*) et est dépendant d'une part, des politiques mises en œuvre par les partenaires (*Etat, Conseil régional, Conseil général*) et d'autre part, d'une accessibilité aujourd'hui incomplète avec un réseau ferroviaire défaillant. Deux lignes nationales traversent le territoire : Montluçon-Paris et Lyon Bordeaux mais elles se révèlent inadaptées et constituent un handicap pour le développement du territoire. En effet, la plupart des lignes vers la capitale ne sont pas directes (*changement à Vierzon*) tandis que dans le sens nord-sud, la gare de Montluçon est considérée comme une impasse. Des lors, progressivement, certaines liaisons ferroviaires se sont reportées vers la route comme c'est le cas pour Moulins et comme cela commence pour Gannat – Clermont-Ferrand.

Le Contrat de Plan s'il n'a pas vocation à intégrer toutes les actions de l'Etat et de la Région sur le territoire, il doit retenir et programmer **les actions jugées importantes dans les secteurs prioritaires**. Pour le bassin Montluçonnais, quatre secteurs sont essentiels et stratégiques : **l'attractivité du territoire et la valorisation du patrimoine, la mobilité durable, la réduction de l'empreinte énergétique et le développement de la ville numérique** avec pour l'ensemble de ces thématiques un fil conducteur qui est le développement économique.

PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher - ANNEXES

Liste des projets dans le cadre du volet territorial du CPER

Légende

	Thématique prioritaire
	Thématique transversale



Projets inférieur à 5 M€



Projet compris entre 5 et 10 M€



Projets compris entre 10 et 15M€

1. Thématique attractivité, valorisation du patrimoine et développement urbain durable

Accueil	Economie	Mobilité	Enfance	Tourisme	Habitat	Numérique	Pôle Santé	Quartiers Prioritaires	Transition énergétique	Ens. Supérieur	Innovation	Culture	Emploi	Attractivité

Contreparties publiques sollicitées	Oui	Non
UE	x	
CRA	x	
CG03	x	
ETAT	x	

Maître d'ouvrage : Ville de Montluçon et Communauté d'agglomération Montluçonnaise

Description des projets :

➤ Reconquête des berges du Cher ;

- Effacement ou aménagement des barrages sur le Cher et les ruisseaux ;
- Reconquête sociale et urbaine des berges et de ses deux rives ;

- Création d'un maillage d'espaces publics contribuant à un éco système urbain équilibré ;
- Création d'un nouveau lien : passerelle et voie verte avec une continuité écologique ;
- Création d'un espace économique et de loisirs dans la ville (logements, mixité générationnelle, scène flottante, gradins, terrasses sur le Cher, restaurants ...).

➤ **Requalification d'anciens tènements industriels « refaire la ville sur la ville » ;**

- Aménagement d'un cinéma multiplexe (accès à une offre culturelle de qualité dans un quartier prioritaire) ;
- Poursuite de la reconquête des quartiers dégradés.

➤ **Réhabilitation durable de bâtiments patrimoniaux ;**

- Rénovation intérieure de l'hôtel de ville en dévoilant l'architecture du 19^{ème} siècle ;
- Création d'un lieu de vie et d'exposition d'art contemporain en centre ville ;
- Aménagement du château des Ducs de Bourbon avec la création d'un espace de mémoire dédié à l'histoire de Montluçon et des Bourbons.

➤ **Poursuite de la valorisation du cœur médiéval (tourisme culturel, MuPop...) ;**

- Mise en place d'un Plan Image (rénovation des façades) ;
- Accompagner l'installation d'un hôtel Premium dans le centre ancien.

Résultats attendus :

- Un espace plus cohérent par la création de continuités urbaines et paysagères ;
- Mise en valeur de la rivière avec une appropriation par les habitants ;
- Conforter la liaison entre les deux villes et la mixité sociale ;
- Apporter et renforcer l'activité économique au sein des quartiers prioritaires avec l'aménagement d'une zone de loisirs ;
- Promotion des déplacements doux et propres ;
- Favoriser l'accès de tous à la culture ;
- Mise en valeur touristique du patrimoine de la ville (bâtiments inscrits,...) ;
- Appropriation collective de la valeur et de la mémoire patrimoniale et naturelle ;
- Améliorer l'attractivité de la ville ;
- Aménagement en cohérence avec l'ouverture du MuPoP (tourisme, culture, patrimoine).

2. Thématique mobilité durable : Promouvoir les déplacements doux et propres à l'échelle de l'agglomération

Accueil	Economie	Mobilité	Enfance	Tourisme	Habitat	Numérique	Pôle Santé	Quartiers Prioritaires	Transition énergétique	Ens. Supérieur	Innovation	Culture	Emploi	Attractivité

Contreparties publiques sollicitées	Oui	Non
UE	x	
CRA	x	
CG03	x	
ETAT	x	

Maître d'ouvrage : Ville de Montluçon et Communauté d'agglomération de Montluçonnaise

Description des projets :

- **Créer un pôle d'échange intermodal autour de la gare ;** 
 - Développer des aires de covoiturage ;
 - Promouvoir les déplacements doux et à faible impact environnemental ;
 - Renforcer la synergie entre les différents réseaux de transport urbains (optimiser et développer l'offre de mobilité urbaine).
- **Développer les bornes électriques pour les véhicules.** 

Résultats attendus :

- Améliorer l'offre de mobilité durable dans les périmètres de transport afin de favoriser le report modal et diminuer les émissions de co2 ;
- Extension des pistes cyclables.

3. Thématique transition énergétique : « Montluçon maîtrise son empreinte énergétique »

Accueil	Economie	Mobilité	Enfance	Tourisme	Habitat	Numérique	Pôle Santé	Quartiers Prioritaires	Transition énergétique	Ens. Supérieur	Innovation	Culture	Emploi	Attractivité

Contreparties publiques sollicitées	Oui	Non
UE	x	
CRA	x	
CG03	x	
ETAT	x	

Maître d'ouvrage : ville de Montluçon et Communauté d'agglomération Montluçonnaise

Description du projet :

- **Rénovation thermique des logements de l'ancien Lycée Maurice Guyot : création d'une maison à énergie positive (logements étudiants classe prépa, auberge de jeunesse ...)** ; 
 - Réutilisation d'une friche tertiaire majeure (lycée Maurice Guyot).
- **Création d'une « maison témoin » dans le centre ancien afin d'améliorer la qualité du parc logement des bailleurs privés (diminuer la facture énergétique, éco construction, respect de la qualité architecturale).** 

Résultats attendus :

- Offrir un accueil de qualité et fonctionnel aux étudiants ;
- Information et sensibilisation autour des économies d'énergies et de l'amélioration de l'habitat (éco construction...) en lien avec le programme de rénovation du Conseil Général de l'Allier.

4. Thématique numérique : Développer la ville numérique (E education, E culture, E administration)

Accueil	Economie	Mobilité	Enfance	Tourisme	Habitat	Numérique	Pôle Santé	Quartiers Prioritaires	Transition énergétique	Ens. Supérieur	Innovation	Culture	Emploi	Attractivité

Contreparties publiques sollicitées	Oui	Non
UE	x	
CRA	x	
CG03	x	
ETAT	x	

Maître d'ouvrage : Ville de Montluçon et Communauté d'agglomération de Montluçon

Description du projet :

- **Équipement des écoles en outils numériques (écran interactif, Espace Numérique de Travail)** 
 - Mise en réseau des Ets scolaires ;
 - Tablettes et tableaux numériques dans les écoles ;
- **Développement de ville numérique – smart city (service à la population ou entre collectivités (droit du sol), téléseuices, culture, e tourisme ...)** ; 
 - Déploiement de la fibre optique dans le but de relier les établissements publics avec un réseau de service public ;
 - Mise en réseau Médiathèque et des lieux culturels de l'agglomération ;
 - OPEN DATA.

Résultats attendus :

- Les secteurs ciblés sont l'éducation, les services à la population (correspondant aux compétences de la collectivité) avec un impact économique puisque des entreprises répondront aux marchés publics qui seront lancés ;
- Accompagnement de la mise en place et de l'usage des tableaux numériques et commencer à s'inscrire dans la « stratégie pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique ».

ANNEXE 6

Liste des rencontres et des entretiens réalisés dans le cadre de la consultation LEADER pour la candidature 2014-2020

Liste des rencontres et des entretiens réalisés dans le cadre de la consultation LEADER pour la candidature 2014-2020		
Date	Personnes ou structures rencontrées	Objet des rencontres et entretiens
06 janvier 2014	Bernard CHABRILLAT (porteur de projet)	Accompagnement dans la création du projet « Fabrique de territoire »
09 janvier 2014	Agence Locale du Tourisme	Voie-verte, vélo-route
16 janvier 2014	Agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays	Réunion d'information pour la prochaine programmation Leader 2014-2020
21 janvier 2014	Pays de Moulins et Pays de Vichy avec Conseil Général de l'Allier	Réunion de travail Leader 2014-2020
04 février 2014	Conseil Général de l'Allier et Conseil Régional	Atelier départemental de travail programmation 2014-2020
13 février 2014	Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains	Consultation agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays
	Communauté de Communes du Pays d'Huriel	Consultation agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays
	Chambre des Métiers de l'Allier - Luc PASCAL	Consultations sur les évolutions et mutations des entreprises artisanales
19 février 2014	Communauté de Communes du Pays de Marcillat-en-Combraille	Consultation agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays
21 février 2014	Conseil Régional	Atelier de travail régional Leader
28 février 2014	Communauté de Communes du Pays de Tronçais	Consultation agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays
	Communauté de Communes du Val de Cher	Consultation agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays
19 mars 2014	Porteurs de projet(s) et élus ruraux	Consultation pour projets de services de base en milieu rural
21 mars 2014	Communauté de Communes du Pays de la Région de Montmarault	Consultation agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays
24 mars 2014	GAL Auvergnats	Réunion de travail commune aux GAL Auvergnats
28 mars 2014	Porteurs de projet(s) programme 2007-2013	1 ^{ère} réunion de consultation des porteurs de projet(s) du programme 2007-2013 – Culture

Liste des rencontres et des entretiens réalisés dans le cadre de la consultation LEADER pour la candidature 2014-2020		
Date	Personnes ou structures rencontrées	Objet des rencontres et entretiens
11 avril 2014	Lycée Agricole de Durdat-Larequille	Réunion de travail Leader 2014-2020
28 avril 2014	CPIE de Tronçais	Continuité réunion du 11 avril 2014
29 avril 2014	Porteurs de projet(s) programme 2007-2013	2 ^{ème} réunion de consultation des porteurs de projet(s) du programme 2007-2013 – Tourisme et services marchands/non-marchand
	Appuy Créateurs – Appuy Culture	Réunion de travail Leader 2014-2020 : coopératives d'activités ESS
06 mai 2014	Pôle Emploi Nord (partie rurale du Pays)	Etat des lieux de la situation de l'emploi en milieu rural (marges rurales)
20 mai 2014	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Consultation sur les enjeux agro écologiques
28 mai 2014	Mission Accueil du Conseil Général de l'Allier	Evolution des services de base en milieu rural et urbain
05 juin 2014	Agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays	Mise à niveau de l'information et consultation pour le prochain programme Leader 2014-2020
06 juin 2014	Appuy Créateurs – Appuy Culture	Suite réunion du 29 avril 2014
17 juin 2014	ARS/Viltaïs/ASV	Coordination santé et Bassin de santé intermédiaire
18 juin 2014	Agents immobiliers, OPAC Commentry, Montluçon Habitat	Observatoire du logement
24 juin 2014	Communauté d'Agglomération Montluçonnaise – Geneviève ROGER	Consultation agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays

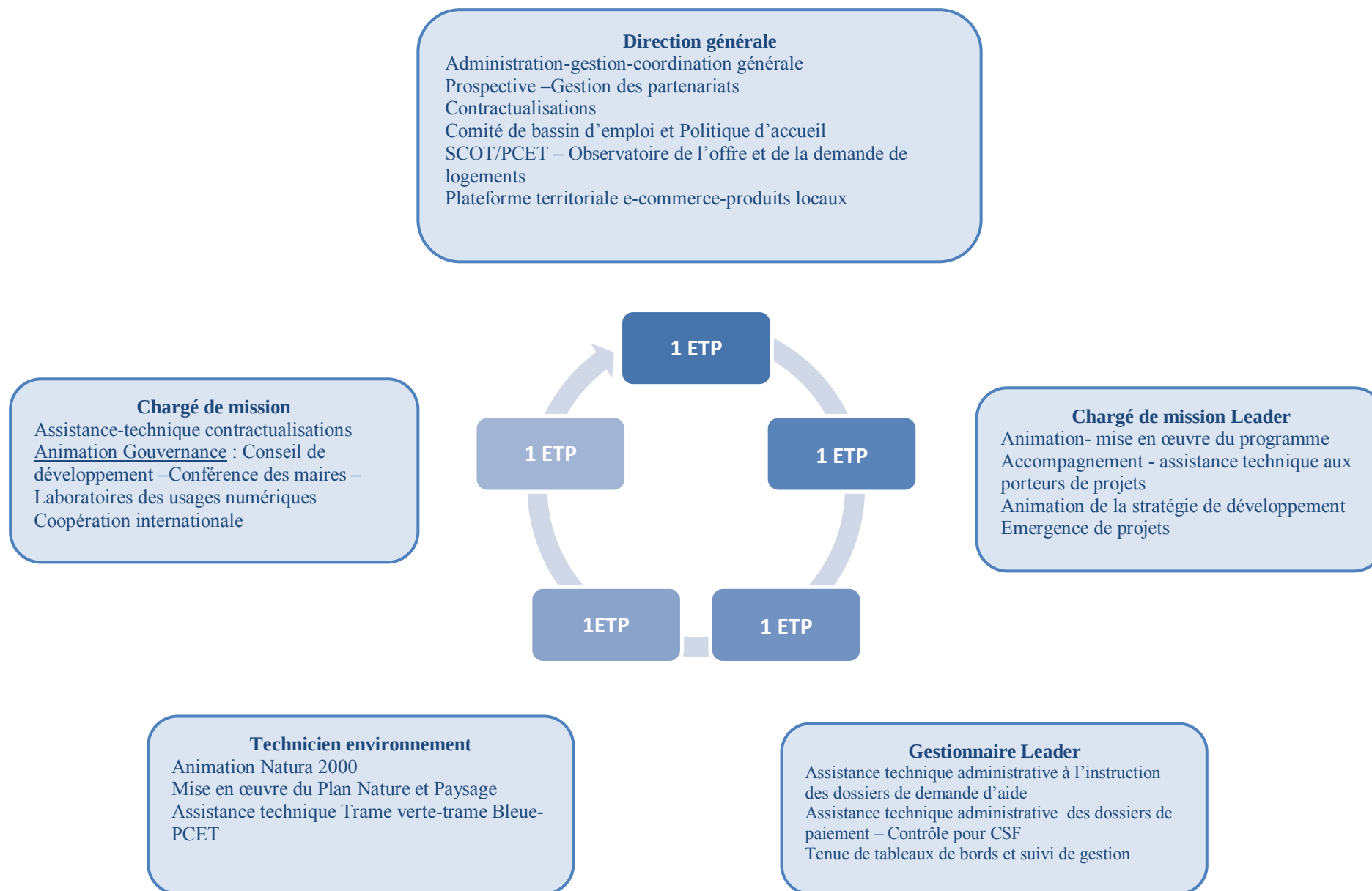
Liste des rencontres et des entretiens réalisés dans le cadre de la consultation LEADER pour la candidature 2014-2020		
Date	Personnes ou structures rencontrées	Objet des rencontres et entretiens
11 juillet 2014	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Réunion de travail suite réunion du 20 mai 2014
17 juillet 2014	Conseil Général de l'Allier	Réunion de travail et d'articulation du programme Leader 2014-2020 avec les politiques départementales
18 juillet 2014	Elus de la commune de Maillet	Entretien/consultation des projets de la commune de Maillet
21 juillet 2014	Conseil Régional	Réunion du groupe de travail régional avant lancement officiel de l'appel à candidature Leader 2014-2020
25 juillet 2014	Acteurs culturels de la commune de Hérisson	Entretien/consultation des projets de ces acteurs culturels
20 août 2014	SOCAVIAC	Réunion de travail autour de la filière bovine
27 août 2014	Conseil Communautaire CC Val de Cher	Présentation des grandes orientations du diagnostic et de la candidature Leader 2014-2020
28 août 2014	Conseil Communautaire CC Pays de Tronçais	Présentation des grandes orientations du diagnostic et de la candidature Leader 2014-2020
29 août 2014	Cyril ROMERO – Membre du GAL et agriculteur	Entretien pour information/consultation Leader 2014-2020
01 septembre 2014	Auvergne Covoiturage	Panorama des besoins et covoiturage sur le territoire de Pays
04 septembre 2014	Conseil Général de l'Allier – Florence MAZUEL	Réunion de travail et d'articulation du programme Leader 2014-2020 avec les politiques départementales concernant la culture
05 septembre 2014	Conseil Régional	Réunion régionale d'information sur le programme Leader 2014-2020
08 septembre 2014	Agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays	Mise à niveau de l'information et consultation pour le prochain programme Leader 2014-2020
	Conseil Communautaire CC Pays de Marcillat-en-Combraille	Présentation des grandes orientations du diagnostic et de la candidature Leader 2014-2020

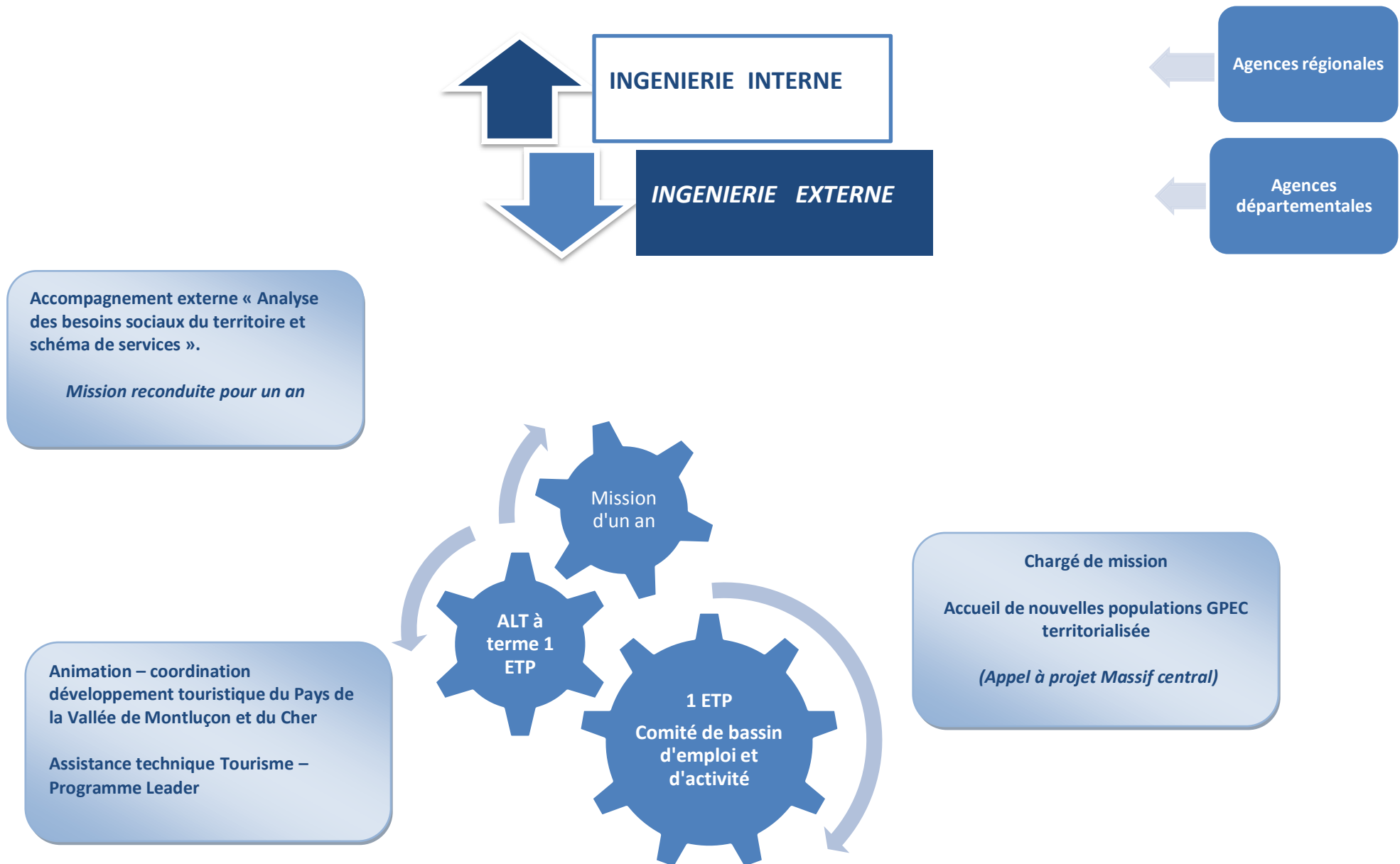
Liste des rencontres et des entretiens réalisés dans le cadre de la consultation LEADER pour la candidature 2014-2020		
Date	Personnes ou structures rencontrées	Objet des rencontres et entretiens
09 septembre 2014	Conseil Communautaire CC Pays d'Huriel	Présentation des grandes orientations du diagnostic et de la candidature Leader 2014-2020
16 septembre 2014	GAL Auvergnats	Réunion de travail commune aux GAL Auvergnats
18 septembre 2014	Conseil Communautaire Communauté d'Agglomération Montluçonnaise	Présentation des grandes orientations du diagnostic et de la candidature Leader 2014-2020
19 septembre 2014	Monsieur Cordeau – Futur membre du GAL et musher	Entretien pour consultation relative au projet du porteur de projet et sur Leader 2014-2020
23 septembre 2014	Conseil Communautaire CC Région de Montmarault	Présentation des grandes orientations du diagnostic et de la candidature Leader 2014-2020
06 octobre 2014	Allier Autisme	Rencontre porteur de projet pour hébergement handicap
	Conseil Communautaire CC Commentry/Néris-les-Bains	Présentation des grandes orientations du diagnostic et de la candidature Leader 2014-2020
10 octobre 2014	Agences Régionales et Agents de développement et Directeurs des EPCI du Pays	Réunion de travail pour définir les modalités de partenariats entre les agences régionales et les acteurs du Pays pour le futur programme Leader 2014-2020
24 octobre 2014	Délégation régionale de La Poste	Evolution des besoins et des services essentiels en milieu rural
06 novembre 2014	Centres sociaux du Pays	Réunion d'information Leader 2014-2020 et présentation des grandes orientations du diagnostic et de la candidature Leader 2014-2020
12 novembre 2014	Union Régionale des SCOP	Réunion d'information sur dispositions de la loi ESS et possibilité d'actions via Leader 2014-2020
21 novembre 2014	Conseil Général de l'Allier – Christine SIEBERT	Réunion de travail et d'articulation du programme Leader 2014-2020 avec les politiques départementales
27 novembre 2014	ARS et Viltaïs	Suite réunion du 17 juin 2014
	Communautés de Communes des Pays d'Huriel et de Tronçais et du Val de Cher	Réunion territoriale en retour des consultations pour la candidature Leader 2014-2020

Liste des rencontres et des entretiens réalisés dans le cadre de la consultation LEADER pour la candidature 2014-2020		
Date	Personnes ou structures rencontrées	Objet des rencontres et entretiens
01 décembre 2014	Communautés de Communes du Pays de Marcillat-en-Combraille, de la Région de Montmarault et de Commentry/Néris-les-Bains	Réunion territoriale en retour des consultations pour la candidature Leader 2014-2020
03 décembre 2014	Conseil Régional	Réunion régionale concernant les lignes de partages entre Leader et les autres fonds européens
	MJC Cosne-d'Allier	Entretien pour consultation Leader 2014-2020 besoins concernant l'action culturelle territoriale
04 décembre 2014	Conseil Général de l'Allier	Réunion de travail et d'articulation du programme Leader 2014-2020 avec les politiques départementales
	Conseil de Développement	Réunion en retour des consultations pour la candidature Leader 2014-2020
09 décembre 2014	Préfecture de l'Allier	Réunion d'échange sur la candidature Leader 2014-2020
13 décembre 2014	CEN Allier	Consultation enjeux nature ordinaire : mares, landes et haies
19 décembre 2014	Communauté d'Agglomération Montluçonnaise	Réunion territoriale en retour des consultations pour la candidature Leader 2014-2020
05 janvier 2015	Conseil Régional	Réunion de travail et d'articulation du programme Leader 2014-2020 avec les politiques régionales concernant la culture
06 janvier 2015	CAF 03	Réunion consultation pour articulation de politique CAF et présentation des grandes orientations du diagnostic et de la candidature Leader 2014-2020
	Pays Combraille en Marche	Coopération spontanée et interterritoriale Leader
07 janvier 2015	IUT Montluçon	Consultation Fab'Lab'
19 janvier 2015	Sous-Préfecture de Montluçon – Sylvie FINET	Réunion d'échanges sur la candidature Leader 2014-2020
28 janvier 2015	GAL Leader	Réunion territoriale en retour des consultations pour la candidature Leader 2014-2020
29 janvier 2015	Comité Syndical du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Réunion territoriale en retour des consultations pour la candidature Leader 2014-2020

ANNEXE 7

Schéma de présentation de l'ingénierie interne du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher





Réseau des Agents de développement – Directeurs – Chargées de mission des 7 EPCI du territoire

ANNEXE 8

Schéma d'articulation GAL/PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

INSTANCES CONSULTATIVES

Conseil de développement
Composé de commissions thématiques

G.A.L (Groupe d'action locale)
Emanation du conseil de développement selon dominante de zonage rural du périmètre LEADER.



Comité technique préalable :

- **à composante fixe ;**
les services du GAL, les services départementaux de l'Etat (Préfecture), les collectivités cofinanceurs (CG-CR) ; **1 représentant de la composante publique du GAL, 1 représentant de la composante privée du GAL**
- **à composante variable :**
expertise et/ou acteurs ressources en fonction des projets

Se réunit dans un délai d'un mois avant le comité de programmation

Comité de programmation 28 membres

1 président et 1 vice-président, 4 collèges :

- . territoires/EPCI
- . acteurs économiques
- . acteurs sociaux/associations
- . structures d'appui

Membres associés : SMAT, PIJ, Mission locale des jeunes, services de l'Etat, collectivités partenaires dont autorités de gestion et de paiement, organismes consulaires **ayant voix consultative**

Le CP examine les dossiers de demande d'aide LEADER et réceptionne les avis du comité technique
Décide de l'attribution des aides et pilote la stratégie locale de développement

Transmet ses décisions au bureau du syndicat mixte

Se réunit 3 fois/an selon un calendrier annuel.
Les réunions du CP alternent avec des réunions de GAL intermédiaires

INSTANCES STATUTAIRES ET DECISIONNELLES

Syndicat Mixte
du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Bureau du Syndicat Mixte Ratifie les décisions du comité de programmation

Equipe technique du GAL :

*Appui à l'émergence de projets
Accueil/information/suivi des porteurs de projets
Assistance technique au montage des dossiers de demande d'aide
Instruction des dossiers de demande d'aide
Suivi et contrôle financier des dossiers
Suivi et gestion de la maquette financière*

ANNEXE 9

Lettre d'intention de coopérer du GAL Roumain Tinutul Posadelor dans le cadre du dispositif dédié à la coopération transnationale et interterritoriale



Asociatia G.A.L. Fagarasul de Sud-Tinutul Posadelor
Comuna Domnesti, sat Domnesti, str. C. tin Brancoveanu ,nr.2,jud. Arges

Lettre d'intention

Au GAL Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, France

À l'attention du Monsieur le Président

Chers partenaires,

Ayant en vue nos liens étroits antérieurs, notre expérience et les résultats d'une fructueuse coopération au cours de la période programmatique du PNDR 2007-2013, nos idées de projets communs identifiées au niveau des deux territoires suite à nos rencontres bilatérales, nous voudrions exprimer notre intention pour une collaboration future afin de continuer nos actions transnationales par le programme LEADER 2014-2020.

Tenant compte du potentiel touristique, culturel et social des deux territoires, des tendances et de l'orientation de la société vers l'ère numérique, nous voudrions vous faire part de notre désir de fructifier ces opportunités en développant des projets communs dans l'esprit et dans le sens du concept LEADER.

Avec l'espoir de continuer notre relation de collaboration, veuillez agréer, chers partenaires, nos sentiments les meilleurs.

BACIU Virgil

Président du GAL Fagarasul de Sud-Tinutul Posadelor



Fait le 15 décembre 2014 à Domnesti, Département d'Arges

ANNEXE 10

Arrêté de transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des collectivités territoriales

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, Dotations de l'Etat,
Intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
N° 2014

A R R E T E

**portant transformation du syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher
en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)**

Le Préfet de l'Allier

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 79 qui crée une nouvelle catégorie d'établissements publics, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ;

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L.5711-1, sous réserve des articles L.5741-1 et suivants auxquels sont soumis les PETR ;

VU l'arrêté, modifié, du Sous-préfet de Montluçon du 28 avril 1988 autorisant la création du syndicat intercommunal Vallée de Montluçon développement ;

VU l'arrêté du Sous-préfet de Montluçon du 15 juin 2001 autorisant la modification statutaire du syndicat intercommunal Vallée de Montluçon Développement, celui-ci devenant le syndicat mixte pour la constitution du pays de la vallée de Montluçon et du Cher ;

VU les arrêtés du Sous-préfet de Montluçon des 15 juin 2001, 6 juillet 2004, 9 et 10 août 2004 autorisant des extensions de périmètres du syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher ;

VU l'arrêté du Sous-préfet de Montluçon du 16 mai 2005 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher ;

Préfecture de l'Allier – 2, rue Michel de l'Hospital – CS 31649 – 03016 MOULINS cedex
Tél : 04.70.48.30.00 Fax : 04.70.20.57.72
Courriel : prefecture@allier.gouv.fr

VU les arrêtés interpréfectoraux des 2 et 9 novembre 2004, des 20 mars et 5 avril 2007 autorisant l'adhésion des Communautés de Communes du pays de Marcillat-en-Combraille et du pays de Tronçais au syndicat précité ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 25 mai 2010 autorisant une modification statutaire du syndicat mixte du pays de Montluçon et du Cher ;

VU les courriers en date du 23 juillet 2014 adressés aux présidents des communautés d'agglomération et de communes membres du syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher les informant de la transformation automatique de cette structure en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) sous réserve qu'il n'y ait aucune opposition de la part des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres et ce, dans les conditions définies à l'article L.5741-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations citées ci-après par lesquelles les conseils communautaires des communautés de communes et d'agglomération, membres du syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher, ont approuvé, à l'unanimité, la transformation de ce syndicat en PETR :

Communauté de l'agglomération montluçonnaise	18 septembre 2014
Communauté de communes du Val de Cher	27 août 2014
Communauté de communes du Pays de Tronçais	28 août 2014
Communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille	8 septembre 2014
Communauté de communes du Pays d'Huriel	9 septembre 2014
Communauté de communes Commeny-Néris-les-Bains	6 octobre 2014
Communauté de communes de la région de Montmarault	29 septembre 2014

Considérant qu'est constatée l'absence d'opposition des membres du syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher à la transformation de ce syndicat en PETR ;

Considérant qu'il y a lieu de prononcer de droit cette transformation ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher, composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, est transformé de droit, à la date du présent arrêté, en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

Article 2 : Le changement de nature juridique du syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher n'entraîne aucune modification quant au périmètre syndical et aux compétences exercées jusqu'à présent par ce syndicat mixte.

L'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat mixte sont transférés au PETR, qui est substitué de plein droit au syndicat dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de l'arrêté de transformation. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

L'ensemble des personnels du syndicat mixte est réputé relever du PETR, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

Article 3 : le Secrétaire Général de la préfecture de l'Allier, le Sous-préfet de Montluçon, le Président du PETR du pays de la vallée de Montluçon et du Cher, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du PETR, le directeur départemental des finances publiques, le directeur départemental des territoires et la directrice départementale de cohésion sociale et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 28 NOV 2014

Le Préfet



Arnaud COCHET

ANNEXE 11

Statuts du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en cours de modification suite à la transformation du Pays en PETR

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

Document n° : ...

10 JUIL. 2009

Sous-préfecture de Montluçon

ARTICLE 1 – COMPOSITION ET DENOMINATION

Entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- Communauté de Communes du pays d'Huriel ;
- Communauté de Communes du Val de Cher ;
- Communauté de Communes de la région de Montmarault ;
- Communauté de Communes de Commentry - Nérès les Bains ;
- Communauté de Communes du Pays de Marcillat en Combraille ;
- Communauté de Communes du Pays de Tronçais ;
- Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise ;

Il est formé un Syndicat Mixte dénommé :

Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

ARTICLE 2 – COMPETENCES

Les compétences du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'exercent dans le cadre des lois et règlements en vigueur, et notamment :

- de la loi 99 – 533 d'orientation, d'aménagement, et de développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 ;
- du décret 2000 – 909 du 19 septembre 2000 ;
- de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains 2000 – 1208 du 13 décembre 2000 ;
- de la loi 2003 – 590 du 2 juillet 2003 ;
- des articles L 5711 – 1 et R 5711 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

et de tout texte législatif et réglementaire qui les modifie ou les supprime.

2. 1 CONTENU

2.1.1 – Elaboration et modification de la Charte de Pays

- Elaboration d'une Charte de Pays, document définissant à 10 ans, selon les principes du développement durable, une stratégie de développement, d'aménagement, et de promotion, dans les domaines :
 - o De l'aménagement de l'espace et de l'habitat ;
 - o Du développement économique : industrie, agriculture, services, tourisme ;
 - o Des déplacements ;
 - o Des équipements et services à la population dans les domaines sanitaire, social, administratif, culturel, sportif, éducatif ;
 - o De la préservation et de la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.
- Modification de la Charte de Pays en cours de validité si l'évolution des enjeux du territoire le justifie, et en tout état de cause à terme de dix ans à compter de la date d'effet de la charte initiale ou modifiée.

2.1.2 – Mise en œuvre de la Charte de Pays

- Contractualisation avec toute collectivité, établissement public, institution, compétents tant dans le cadre national que dans celui de la communauté européenne, pour la mise en œuvre des orientations et objectifs déterminés par la Charte de Pays :
 - o Conduite de toutes études et opérations d'animation et coordination nécessaires à l'élaboration des documents contractuels ;
 - o Appui technique et méthodologique aux maîtres d'ouvrage des projets relevant de ces dispositifs pour :
 - la formalisation des orientations, des objectifs, de la méthodologie ;
 - le montage des dossiers, la recherche des financements ;
 - la conduite des opérations de réalisation.
 - o Coordination, suivi de la mise en œuvre, et évaluation périodique des actions de ces dispositifs et de leur conformité aux orientations de la Charte de Pays ;
- Maîtrise d'ouvrage directe d'études relevant des domaines stratégiques de la Charte de Pays, intéressant l'ensemble du territoire du Pays, dans ou hors le cadre des dispositifs contractuels susvisés.
- Dans le cadre de la directive européenne « Natura 2000 », mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) sous forme de programmes de travail annuels d'animation relatifs aux sites compris dans le périmètre du Pays, et dont la protection relève de cette directive, dans la mesure où le Syndicat Mixte aura fait acte de candidature à ce portage et où cette candidature aura été retenue par l'Etat.

2.1.3- Schéma de Cohérence Territoriale (S. CO. T)

- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sur un périmètre concordant à celui du Pays ;
- Suivi de l'application du SCOT dans les conditions et délais prescrits par la loi S. R. U. 2000 – 1208 du 13 décembre 2000 et de tous les textes législatifs et réglementaires consécutifs à cette loi et relatifs aux SCOT ;
- Conduite d'études complémentaires au SCOT, et coordination et accompagnement des maîtres d'ouvrage d'actions relevant de leurs préconisations, dans tous les domaines relevant des orientations du P. A. D. D. et des prescriptions du D. O. G. du SCOT.
- Etude et coordination de la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial

2.1.4 – Promotion du territoire

Promotion auprès de toutes institutions et tous publics, de l'échelon local à l'échelon international, du potentiel, des politiques, des activités du Pays et de ses acteurs, dans les différents domaines faisant l'objet de la Charte de Pays, en complémentarité à l'action menée par chacun des E. P. C. I. adhérents pour la promotion de son propre territoire.

2.2 – MODES D'EXERCICE DES COMPETENCES

Le Syndicat Mixte peut adhérer à tout organisme de droit public, privé, associatif, agissant en tout ou partie dans les domaines de compétences qui sont les siens.

Il peut conventionner avec ces organismes, dans les conditions prévues par la loi et règlements, pour la mise en œuvre de compétences d'animation et promotion, dans les limites de l'objet de ces organismes.

Il pourra constituer en son sein, ou en coopération avec d'autres partenaires, des observatoires recensant et analysant toutes données utiles à l'exercice de ses compétences, créer des outils de gestion de ces données, et mettre ces données et outils à disposition des E. P. C. I. adhérents ainsi que des communes membres de ces E. P. C. I.

ARTICLE 3 – DUREE DE VIE DU SYNDICAT

La durée de vie du Syndicat Mixte est déterminée en cohérence avec la durée de validité de la Charte de Pays, mais également avec la durée des obligations qui lui sont conférées par la loi en matière de suivi de l'application du Schéma de Cohérence Territoriale, soit dix ans à compter de l'approbation de ce dernier document.

L'éventuelle prorogation de cette durée de vie devra faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical six mois au moins avant la date de son expiration.

La délibération correspondante sera notifiée par le président du Syndicat Mixte aux présidents des E. P. C. I. adhérents afin que leurs assemblées délibérantes se prononcent sur la décision proposée, dans les conditions de procédures et délais prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 – ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE

4.1 – Comité Syndical

Le Comité Syndical est composé de 36 membres, élus par les assemblées délibérantes de chaque E. P. C. I. adhérent, parmi les membres de celle – ci, soit :

- 13 pour la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise ;
- 3 pour la Communauté de Communes du Pays d'Huriel ;
- 3 pour la Communauté de Communes du Val de Cher ;
- 5 pour la Communauté de Communes de la Région de Montmarault ;
- 7 pour la Communauté de Communes de Commentry – Nérès les Bains ;
- 2 pour la Communauté de Communes du Pays de Marcillat – en – Combraille ;
- 3 pour la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

4.2 – Bureau Syndical

Le Bureau est composé de 8 membres ; il pourra se voir confier par délibération du Comité Syndical certaines des attributions de celui – ci, dans la limite des dispositions prévues à l'article L 5211 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le mode de fonctionnement de ces organes d'administration du Syndicat est défini, dans le cadre des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, par un règlement intérieur adopté au plus tard dans les six mois suivant la séance d'installation du Comité Syndical.

Le bureau et le comité syndical pourront inviter à leurs séances, à titre consultatif, si l'ordre du jour en fait apparaître l'opportunité, un représentant de la Région Auvergne et un représentant du Département de l'Allier, dont les noms seront notifiés par les présidents de ces collectivités après désignation parmi les membres de leurs assemblées délibérantes.

Le Bureau et le Comité Syndical pourront, préalablement à leurs décisions, prendre connaissance des avis, suggestions, évaluations émis par le Conseil de Développement du Pays, tout en se réservant en dernière instance la possibilité de les prendre ou non en compte.

Ils pourront inviter à titre consultatif à leurs séances, le Président de cette instance.

ARTICLE 5 – RESSOURCES DU SYNDICAT

Les ressources du Syndicat se décomposent en :

- Subventions et participations de l'Etat, de la Communauté Européenne, de la Région Auvergne, du Département de l'Allier, et de tout organisme susceptible de contribuer financièrement aux opérations relevant des compétences du Syndicat Mixte ;
- Contributions des E. P. C. I. adhérents :
 - o au titre du fonctionnement courant du Syndicat Mixte, et cela à titre permanent ;
 - o Au titre d'actions relevant de dispositifs ou procédures particuliers, dans le cadre du budget général ou de budgets annexes, et dans la limite de la durée de ces dispositifs et procédures.

Les taux de ces contributions sont fixés chaque année par délibération du Comité Syndical lors de la séance de vote du budget primitif, au prorata du nombre d'habitants de chacun des E. P. C. I. faisant l'objet des données officielles les plus récentes.

ARTICLE 6 – SIEGE DU SYNDICAT MIXTE

Le siège du Syndicat Mixte est établi à l'Espace Entreprendre, 67 ter, boulevard de Courtais, à Montluçon (Allier).

ARTICLE 7 – COMPTABLE DU SYNDICAT MIXTE

L'agent comptable du Syndicat Mixte est le Trésorier de Montluçon – Principal.

ANNEXE 12

Délibérations des EPCI du PETR pour approbation de la candidature LEADER 2014-2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 5 décembre 2014

L'an deux mille quatorze le cinq décembre à 18 heures30, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Marcillat en Combraille, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 24 novembre 2014

Présents : AMATHIEU Michel. BESSEGE Christine. CHAROBERT Paulette. CHITO Christian. CONTAMINE Bernard. D'AUBIGNY Marie-Dominique. DELEPLANQUE Nathalie. GAGNIERE Lucette. GLOMOT Philippe. GRIMAUULT Didier. LAGRANGE Catherine. LAGRANGE Monique. LAMOINE Jean-Paul. MAIRE Patrick. MICHAUD Claude. POMMIER Jacques. RENOUX Gérard. TERRET Maurice. VICENTE Suzanne.

Absents excusés :

Absents : BEAUMONT Marc.

Mme Charobert a été élue secrétaire.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Date de publication : 6 décembre 2014

OBJET : Validation de la stratégie Leader

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire :

- De l'ouverture pour la période 2014-2020 du programme européen LEADER, constituant le volet territorial du Fonds Européen d'Aménagement et Développement Rural (FEADER), pour lequel le Conseil Régional d'Auvergne est désormais autorité de gestion,
- De la vocation de ce programme à bénéficier aux espaces ruraux, en vue de la mise en œuvre d'un plan de développement décliné en actions concrètes sous maîtrise d'ouvrage d'acteurs publics, privés et associatifs du territoire,
- De la délibération n°14.028 du 13 octobre 2014 par laquelle le Comité Syndical du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, auquel la Communauté est adhérente, décide de procéder à une demande au titre de l'aide préparatoire à l'élaboration de la candidature Leader 2014-2020,
- Du lancement le 28 juillet 2014 d'un appel officiel à candidature par Monsieur le Président de la Région Auvergne,
- Du travail de montage du dossier de candidature déjà en cours au sein du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, en concertation avec les EPCI, les partenaires institutionnels et les acteurs privés, en vue d'un dépôt de ce dossier au 31 janvier 2015, date fixée par l'appel officiel à candidature,
- De la proposition de structuration de ce dossier de candidature autour de la priorité de développement « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,

Le Conseil après avoir délibéré :

- Dans la perspective d'une candidature du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au programme Leader/FEADER pour la période 2014-2020, s'engage à contribuer, dans le cadre de ce programme, à la définition et à la mise en œuvre à l'échelle du Pays, d'un plan de

développement structuré autour de la priorité « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,

- Mandate Monsieur le Président pour notifier la présente délibération à Monsieur le Président du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Pour extrait conforme,
Le Président.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMENTRY-NERIS-LES-BAINS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 DECEMBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le Huit Décembre à Dix Huit Heures Trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de COMMENTRY – NERIS – LES – BAINS, légalement convoqué le 27 novembre 2014, s'est rassemblé à la salle du Conseil de la Mairie de Nérès les Bains, sous la présidence de M. Claude RIBOULET.

PRESENTS : S. DUONG – S. NATTE — E. BOULON - C. ROBLOT – A. CHANIER – M. DUFFAULT — A. LAMY – J. BIZEBARRE - C. FELBACQ – C. RIBOULET – M.C BAURES – F. SPACCAFERRI – F. FERRANDON-DERET – S. BOURDIER – F. SOARES – D. QUICHON – J.P. BOUGEROLLE – M. COURTOIS – C. MARTIN – G. AMARY - S. BADUEL – G. COURTAUD – A. CHAPY — A. CHAUSSE - F. LEHMANN – P. DAFFY – O. LABOUESSE – J.M. GILLE ;

EXCUSES : B. BOVE - L. BROCARD – G. JARDOUX;

SECRETAIRE DE SEANCE : A. CHAUSSE

.....

3) ADMINISTRATION GENERALE – PROGRAMME EUROPEEN LEADER – ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT STRUCTURE

Projet présenté par Jean Pierre BOUGEROLLE, Vice -Président :

Le programme européen LEADER, constituant le volet territorial du Fonds Européen d'Aménagement et Développement Rural (FEADER), pour lequel le Conseil Régional d'Auvergne est désormais autorité de gestion, est ouvert pour la période 2014-2020.

La vocation de ce programme est de soutenir les espaces ruraux, en vue de la mise en œuvre d'un plan de développement décliné en actions concrètes sous maîtrise d'ouvrage d'acteurs publics, privés et associatifs du territoire.

Par délibération n°14.028 du 13 octobre 2014, le Comité Syndical du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, auquel la Communauté est adhérente, a décidé de procéder à une demande au titre de l'aide préparatoire à l'élaboration de la candidature Leader 2014-2020.

Le 28 juillet 2014, un appel officiel à candidature a été lancé par Monsieur le Président de la Région Auvergne.

Le dossier de candidature est déjà en cours de montage au sein du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, en concertation avec les EPCI, les partenaires institutionnels et les acteurs privés, en vue d'un dépôt de ce dossier au 31 janvier 2015, date fixée par l'appel officiel à candidature.

Il a été proposé de structurer ce dossier de candidature autour de la priorité de développement « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ».

C'est pourquoi, dans la perspective d'une candidature du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au programme LEADER/FEADER pour la période 2014-2020, nous vous demandons :

- d'accepter l'engagement de la Communauté de Communes dans la définition et la mise en œuvre, à l'échelle du Pays, d'un plan de développement structuré autour de la priorité « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,
- de mandater Monsieur le Président de la Communauté de Communes afin qu'il notifie la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

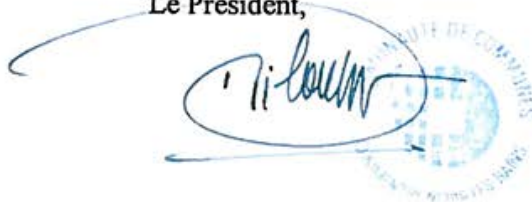
LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'engagement de la Communauté de Communes dans la définition et la mise en œuvre, à l'échelle du Pays, d'un plan de développement structuré autour de la priorité « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,
- de mandater Monsieur le Président de la Communauté de Communes afin qu'il notifie la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, A ADOPTE

.....
Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,
Le Président,



Ont voté pour : 28
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0



Envoyé en préfecture le 06/01/2015
Reçu en préfecture le 06/01/2015
Affiché le 

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER**

Séance du 18 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Forge à St Vitte, sous la présidence de Monsieur Gérard CIOFOLO, Président

Nombre de membres :
En exercice : 27

Présents : 23
Absents :
Excusés : 4
Pouvoirs : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 26
Contre :
Abstentions :

- **PRESENTS** : Serge BOULADE - Michel CHEYMOL - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Geneviève LACHASSAGNE - Thierry de LAMARLIERE - Pascal QUINAULT - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Christophe GABORIT - Bernard GARSON - Guy BERCON - Pascale POLISSET - Jacques JONIN - Nathalie FLUZAT - Mohammed KEMIH - Jérôme DUCHALET - Damien PEYNET - Daniel SIODLAK - Karine SMIRNOW -

- **ABSENTS EXCUSES** : Jean-Michel LAPRUGNE - Gérard BENOIST - Françoise LEPETIT - Dominique PERONIN -

- **POUVOIR** : Jean-Michel LAPRUGNE à Geneviève LACHASSAGNE - Françoise LEPETIT à Jacques JONIN - Dominique PERONIN à Nathalie FLUZAT -

A été nommée secrétaire de séance Pascale POLISSET

Délibération n°20141218-006

Objet : candidature Leader

Monsieur le Président informe le Conseil :

- De l'ouverture pour la période 2014-2020 du programme européen LEADER, constituant le volet territorial du Fonds Européen d'Aménagement et Développement Rural (FEADER), pour lequel le Conseil Régional d'Auvergne est désormais autorité de gestion,
- De la vocation de ce programme à bénéficier aux espaces ruraux, en vue de la mise en œuvre d'un plan de développement décliné en actions concrètes sous maîtrise d'ouvrage d'acteurs publics, privés et associatifs du territoire,

Envoyé en préfecture le 06/01/2015

Reçu en préfecture le 06/01/2015

Affiché le

le Comité Syndical du Pays

- De la délibération n°14.028 du 13 octobre 2014 par laquelle le Comité Syndical du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, auquel la Communauté est adhérente, décide de procéder à une demande au titre de l'aide préparatoire à l'élaboration de la candidature Leader 2014-2020,
- Du lancement le 28 juillet 2014 d'un appel officiel à candidature par Monsieur le Président de la Région Auvergne,
- Du travail de montage du dossier de candidature déjà en cours au sein du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, en concertation avec les EPCI, les partenaires institutionnels et les acteurs privés, en vue d'un dépôt de ce dossier au 31 janvier 2015, date fixée par l'appel officiel à candidature,
- De la proposition de structuration de ce dossier de candidature autour de la priorité de développement « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,

Le Conseil après avoir délibéré :

- Dans la perspective d'une candidature du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au programme Leader/FEADER pour la période 2014-2020, s'engage à contribuer, dans le cadre de ce programme, à la définition et à la mise en œuvre à l'échelle du Pays, d'un plan de développement structuré autour de la priorité « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,
- Mandate Monsieur le Président pour notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Gérard CIOFOLO



Envoyé en préfecture le 05/01/2015
Reçu en préfecture le 05/01/2015
Affiché le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL**

**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 18 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix huit décembre à dix-huit heures, à la Salle des fêtes d'Huriel, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel TABUTIN

Date de convocation : 11 décembre 2014

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 26

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : DEVAUX L., MARTIN P., LECHER P., DUBREUIL A., BRODIN G., AUGIAT J.C. TABUTIN M., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL J.E GALLEAZZI J., LHOPITEAU A., MARTIN J.P., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., NURY S., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : COULANJON J., JANNOT C., VALLET F. (pouvoir à MARTIN J.P.), DUMONTET B., NOWAK P.,

Programme LEADER / FEADER

Le Président informe le Conseil Communautaire :

- de l'ouverture pour la période 2014-2020 du programme européen LEADER, constituant le volet territorial du Fonds Européen d'Aménagement et Développement Rural (FEADER) pour lequel le Conseil Régional d'Auvergne est désormais autorité de gestion,
- de la vocation de ce programme à bénéficier aux espaces ruraux en vue de la mise en œuvre d'un plan de développement décliné en actions concrètes sous maîtrise d'ouvrage d'acteurs publics, privés et associatifs du territoire,
- de la délibération n°14.028 du 13 octobre 2014 par laquelle le Comité Syndical du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, auquel la Communauté de Communes du Pays d'Huriel est adhérente, décide de procéder à une demande au titre de l'aide préparatoire à l'élaboration de la candidature LEADER 2014-2020,
- du lancement le 28 juillet 2014 d'un appel officiel à candidature par Monsieur le Président de la Région Auvergne,
- du travail de montage du dossier de candidature déjà en cours au sein du Syndicat Mixte de la Vallée de Montluçon et du Cher, en concertation avec les EPCI, les partenaires institutionnels et les acteurs privés en vue du dépôt de ce dossier au 31 janvier 2015, date fixée par l'appel officiel à candidature,
- de la proposition de structuration de ce dossier de candidature autour de la priorité de développement « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ✓ dans la perspective d'une candidature du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au programme LEADER / FEADER pour la période 2014-2020 s'engage à contribuer dans le cadre de ce programme, à la définition et à la mise en œuvre à l'échelle du Pays d'un plan de développement structuré autour de la priorité « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources,

nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,

Envoyé en préfecture le 05/01/2015

Reçu en préfecture le 05/01/2015

Affiché le

SLO

- ✓ mandate le Président pour notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Pour copie conforme,
Huriel, le 5 janvier 2015
Le Président,
Michel TABUTIN



Département de
l'ALLIER

COMMUNAUTÉ
DE L'AGGLOMÉRATION
MONTLUÇONNAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

— SÉANCE du 19 décembre 2014 —

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise, dont le nombre en exercice est de cinquante-cinq, convoqués le 11 décembre 2014, se sont réunis à la Cité Administrative.

Étaient présents

MM. BENEZY Annie – BERNARD Jean-Luc – BESSON Valérie – BLAZY Françoise – BOIN Christophe – BOURDIER Jacqueline – BOUSSAC Elisabeth – BOY Christian – BRAUD Patrick – CASILLA René – CHAPON Josiane – CORREIA Joseph – DE CASTRO ALVES Manuela – DELUDET Pierre – DEMASSE Jean – DEPRIESTER Nelly – DIALLO Abdou – DUGLERY Daniel – FERRY Emmanuelle – GERINIER André-Maxime – GERINIER Joëlle – GUERIN Jean-Pierre – JUILLARD Isabelle – KEGELART Jean-Jacques – KOTT Frédéric – JOUANNIN Nadège – LAPORTE Frédéric – LEFEBRE Joël – LESCURAT Pascale – LESPIAUCQ Mauricette (questions 1 à 40) – MALBET Marc – MEUNIER Noël – MINET Michelle – MOMCILOVIC Jean-Pierre – MONTASTIER Maryse – NOUHANT Francis – PENTHIER Thierry – PIERRE Stéphane – POZZOLI Bernard – RIVAT Robert – ROM Monique – ROY Christine – SANVOISIN Christian – SCHILL Jean-Charles – TAILHARDAT Valérie – TAUTOU Evelyne – TRIKI Samir – VERGNE Bernadette – WERTH Juliette.

Se sont fait représenter :

BOURGEOIN Sonia pouvoir à DE CASTRO ALVES Manuela – LEGOUTIERE Pierre-Antoine pouvoir à DELUDET Pierre – LESPIAUCQ Mauricette pouvoir à GUERIN Jean-Pierre (questions 41 à 43) – MARAIS Eric pouvoir à PENTHIER Thierry – NOEL Suzanne pouvoir à VERGNE Bernadette – PAULI Robert pouvoir à BERNARD Jean-Luc – ROUDILLON Joseph pouvoir à BENEZY Annie

Était absent:

Délibération affichée par extrait le 29 décembre 2014

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, Mr Pierre DELUDET a été désigné et a accepté de remplir ces fonctions.

Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise

Séance du 19 décembre 2014

Délibération N° 14.701

Document déposé le

Programme européen Leader et Développement Rural Feader

22 DEC. 2014

Rapporteur : Mr Daniel DUGLERY, Président

à la sous-préfecture
Le Président informe le Conseil communautaire :

- de l'ouverture pour la période 2014-2020 du programme européen LEADER, constituant le volet territorial du Fonds Européen d'Aménagement et Développement Rural (FEADER), pour lequel le Conseil Régional d'Auvergne est désormais autorité de gestion,
- de la vocation de ce programme à bénéficier aux espaces ruraux, en vue de la mise en œuvre d'un plan de développement décliné en actions concrètes sous maîtrise d'ouvrage d'acteurs publics, privés et associatifs du territoire,
- de la délibération n°14.028 du 13 octobre 2014 par laquelle le Comité Syndical du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, auquel la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise est adhérente, décide de procéder à une demande au titre de l'aide préparatoire à l'élaboration de la candidature Leader 2014-2020,
- du lancement le 28 juillet 2014 d'un appel officiel à candidature par Monsieur le Président de la Région Auvergne,
- du travail de montage du dossier de candidature déjà en cours au sein du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, en concertation avec les EPCI, les partenaires institutionnels et les acteurs privés, en vue d'un dépôt de ce dossier au 31 janvier 2015, date fixée par l'appel officiel à candidature,
- de la proposition de structuration de ce dossier de candidature autour de la priorité de développement « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ».

Après avis favorable de la Commission des Finances du 08 décembre 2014 et après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- dans la perspective d'une candidature du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au programme Leader/Feader pour la période 2014-2020, s'engage à contribuer, dans le cadre de ce programme, à la définition et à la mise en œuvre à l'échelle du Pays, d'un plan de développement structuré autour de la priorité « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,
- mandate le Président pour notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Votée à l'Unanimité

Au registre sont les signatures
pour extrait conforme
Le Président du Conseil Communautaire,
Daniel DUGLERY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 22 décembre 2014****Délibération n° 2014 - 146**

L'an deux mil quatorze, le 22 du mois de décembre à 20 heures 30, se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Gérard DERIOT, Président de la communauté de communes du Pays de Tronçais, dûment convoqués le 17 décembre 2014.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne TREBOSC, Monsieur Jean-Yves CHARBY, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Gérard DERIOT, Madame Josette BEAUBIER, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Cyril ROMERO, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD, Monsieur Louis de CAUMONT
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absents excusés : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Michèle DUMONT, Madame Marie de NICOLAY, Monsieur Bernard SAUPIC

Présents sans voix délibérative : Madame Christine DEFFNER, Madame Marie-Laure FOURNIER, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC, Monsieur Joël BUFFAULT

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes Pour	19
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 8-4	Thème : Aménagement du territoire

Objet : stratégie Leader 2014-2020 du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération n°14.028 du 13 octobre 2014 par laquelle le Comité Syndical du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, auquel la Communauté est adhérente, décide de procéder à une demande au titre de l'aide préparatoire à l'élaboration de la candidature Leader 2014-2020,

CONSIDERANT l'ouverture pour la période 2014-2020 du programme européen LEADER, constituant le volet territorial du Fonds Européen d'Aménagement et Développement Rural (FEADER), pour lequel le Conseil Régional d'Auvergne est désormais autorité de gestion,

CONSIDERANT la vocation de ce programme à bénéficier aux espaces ruraux, en vue de la mise en œuvre d'un plan de développement décliné en actions concrètes sous maîtrise d'ouvrage d'acteurs publics, privés et associatifs du territoire,

CONSIDERANT le lancement le 28 juillet 2014 d'un appel officiel à candidature par Monsieur le Président de la Région Auvergne,

Envoyé en préfecture le 24/12/2014

Reçu en préfecture le 24/12/2014

Affiché le

SLO

CONSIDERANT le travail de montage du dossier de candidature déjà en cours au sein du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, en concertation avec les EPCL, les partenaires institutionnels et les acteurs privés, en vue d'un dépôt de ce dossier au 31 janvier 2015, date fixée par l'appel officiel à candidature,

CONSIDERANT la proposition de structuration de ce dossier de candidature autour de la priorité de développement « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : dans la perspective d'une candidature du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher au programme Leader/FEADER pour la période 2014-2020, de s'engager à contribuer, dans le cadre de ce programme, à la définition et à la mise en œuvre à l'échelle du Pays, d'un plan de développement structuré autour de la priorité « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher » ;

Article 2 : de mandater Monsieur le Président pour notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Fait et délibéré le 22 décembre 2014.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Gérard DERIOT
Président du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MONTMARAUT**

Réunion du 05 Janvier 2015

Nombre des Conseillers :

En exercice : 46

Présents titulaires : 42

Votants : 42

Excusé(s) titulaire(s) : 4

Date de convocation : 18 Décembre 2014

Le cinq Janvier de l'an deux mille quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Montmaraut dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Tortezaïs.

Présents : MERCIER Jean-Jacques et Christelle BODIN (Beaune d'Allier), Bruno DEPRAS (Bézenet), Daniel TABUTIN et Christophe BODARD (Blomard), Elisabeth BLANCHET et Alain BOULICAUD (Chappes), François TARIAN et Ludovic HERVE (Chavenon), Martial SANLIAS, Madeleine CAJAT, et Séverine FENOUILLET (Cosne d'Allier), Pierre-Henri BONHOMME et Aline FERRANDON (Doyet), Maryline JALIGOT et Patrick CLEMENT (Louroux de Beaune), Bernard MARTIN, Valérie BALICHARD et Bruno CONFESSON (Montmaraut), Françoise COMMANT et Magali BOULOGNE (Montvicq), Pascal CLEMENT (Murat), Bernard CHAPELIER et Lina PICAUT (Saint Bonnet de Four), Bernard VALETTE (Saint Marcel en Murat), Laurence RENAULT et Benoît THEVENET (Saint Priest en Murat), Gérard FENOUILLET et Pierre GOJARD (Sauvagny), Viviane ALLOIN et Bernadette DEPRESLE (Sazeret), Jean-Jacques PERRET et Marie-Laure MASSIP (Tortezaïs), Bernard MASSET et Eric TOURAUD (Venas), Chantal TOURET et Jean-Pierre MONCELON (Vernusse), Bruno ROJOUAN, Marie-Anne CHEVRIER et Josiane AUBERGER (Villefranche d'Allier), Alain ROCHE et Georges ROBIN (Voussac).

Excusés : Daniel PIQUANDET, Christiane TOUZEAU, Ghislaine BUREAU et Jean-Pierre LAURENT

Secrétaires de séance : Viviane ALLOIN, Elisabeth BLANCHET et Marie-Anne CHEVRIER

Candidature du Pays au programme Leader

« Ma Vallée accélère ! Nouvelles ressources, nouvelles activités ! Innovation sociale et environnementale pour le renforcement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher. »

Le programme Leader est issu du Fonds Européen d'Aménagement et de Développement Rural (FEADER). Le conseil régional d'Auvergne est l'autorité de gestion.

La programmation financière 2014/2020 est environ 3 fois supérieure à la précédente mouture. Le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher a déterminé une enveloppe de 6 millions d'euros en fonction des projets qui pourraient être financés par le programme. L'élaboration de sa stratégie d'actions est fonction des projets que les communes ont fait remonter au Pays en répondant à son questionnaire envoyé pendant l'été.

DELIB20150105_002

L'enveloppe financière sera utilisée pour participer aux charges d'animation et d'investissement des projets présentés par des collectivités publiques et/ou des structures privées en fonction de modalités contractuelles.

Fiche action 1 : Structurer et promouvoir une offre touristique globale au niveau du pays (voie verte vélo route)

Fiche action 2 : Développer une identité paysagère – Soutien et promotion de pratiques plus durables

Fiche action 3 : Accompagner et structurer une économie créative basée sur le potentiel culturel « Arts et paysage », « Arts et industrie », « Arts et village » et « Arts du cirque ».

Fiche action 4 : Mieux accueillir - améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale des familles, des jeunes, des personnes âgées et fragilisées.

Fiche action 5 : Promouvoir et mettre en place des outils et des dispositifs novateurs pour l'émergence, la création, le développement de nouvelles formes d'activités et de sociabilité.

Les fiches actions 6 & 7 concernent le fonctionnement du Pays et le volet coopération avec d'autres territoires Leader.

Sur proposition du président, le conseil approuve la candidature Leader présentée par le Pays de la vallée de Montluçon et du cher.

Le Président
Bruno ROJOUAN



DELIB20150105_002